



Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi treize mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 06 mars 2025

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Maurice PELAGE (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	31

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Madame Valérie BOLO est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

- M. PAROTU, chargé de mission (Cabinet du Maire),
- Mme PAKAINA, assistante de communication (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. DUGUY, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme MALAVAL-CHEVAL, cheffe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme SCHMIDT, cheffe adjointe du service de la vie scolaire (DA),
- M. PONCEYRI, directeur de la sécurité (DS),
- M. BONNARD, directeur adjoint de la sécurité (DS),

- M. AITA, chef de corps du centre d'incendie et de secours (DS),
- Mme WANEISI, cheffe de la police municipale (DS),
- M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique (DFI),
- M. REVERCÉ, Chargé du budget et de la veille technologique (DFI),
- M. PAKAINA, chef du service des finances (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. BARRI, chef du service de la culture par intérim (DSAP),
- M. KELETAONA, chef du service des actions sociales éducatives et de prévention (DSAP),
- M. OXFORD, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. WATILIGONE, chef du service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine (DSTP),
- Mme BEGAUD, directrice du centre communal d'action sociale,
- Mme SCHALLER, directrice adjointe du centre communal d'action sociale,
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles,
- Mme TAFILAGI, directrice adjointe de la caisse des écoles.

En ouverture de séance, M. le Maire remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs et le public de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Installation de la conseillère municipale, madame Chantal CHEN-SAN suivante de liste « Vivre au Mont-Dore » :

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme CHEN-SAN, nouvelle conseillère municipale nommée à la suite de la démission de Mme FROGIER. Il espère qu'elle participera activement aux travaux du conseil municipal.

3. Bilan de la rentrée scolaire 2025 :

La cheffe du service de la vie scolaire ainsi que le directeur de la caisse des écoles réalisent une présentation sur la rentrée scolaire 2025. A noter que la présentation a été transmise aux conseillers à l'appui de la convocation.

Il convient de noter l'arrivée de M. SAO pendant la présentation.

A l'issue de la présentation, M. le Maire indique que les chiffres ne sont pas encore finalisés. Il précise qu'avant les exactions de mai 2024, les effectifs s'établissaient à 5 677 élèves. Cette année, les effectifs ont chuté de 11% (653 élèves en moins). Les services travaillent sur les raisons qui ont conduit à cette baisse d'effectifs.

Par ailleurs, la mise en place des climatiseurs et des panneaux photovoltaïques ont permis d'améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. Il rappelle que c'est la province Sud qui est l'initiatrice de cette opération de déploiement.

Au sujet de la caisse des écoles, M. le Maire salue l'effort de recrutement du personnel en situation de handicap.

Enfin, il remercie les services pour les travaux dans les écoles et leur participation le jour de la rentrée.

Mme JULIÉ remercie à son tour l'ensemble des agents de la mairie et du personnel de la caisse des écoles pour leur présence et leur engagement afin de faciliter cette rentrée qui n'a pas été simple pour beaucoup d'enfants et de familles.

Elle poursuit en proposant d'afficher dans la présentation le coût réel d'un repas. Cela démontrerait ainsi l'effet volontariste de la commune de continuer à accompagner le service de cantine au travers de la stabilité des prix, malgré l'inflation.

Elle demande également que ce coût réel apparaisse sur les factures afin que les parents d'enfants boursiers et non boursiers sachent combien coûte exactement la cantine. En effet, ces derniers temps, des parents d'enfants boursiers se sont plaints de devoir payer 200 F CFP. Or, elle rappelle qu'il y a bien quelqu'un qui payait quand la cantine était gratuite ou qu'elle coûtait 100 F CFP. De plus, il faut avoir conscience qu'avoir des enfants représente un coût et qu'il faut l'assumer. Il faut également avoir conscience que ce qui est demandé aux familles de boursiers de payer, ce n'est rien par rapport à ce que l'ensemble des impôts paye pour ces familles. Ainsi, afficher le coût réel d'un repas permettrait de faire de la pédagogie.

Par ailleurs, Mme JULIÉ souhaite connaître l'impact de la diminution du nombre d'enfants inscrits à la cantine sur le personnel de la caisse des écoles.

Le directeur de la caisse des écoles prend bonne note de la proposition d'afficher le coût réel de la prestation de cantine qui s'approche des 1 400 F CFP.

Par ailleurs, il confirme que la diminution du nombre d'enfants inscrits à la cantine a eu un impact. En effet, il y a eu 10 départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés et la durée des contrats à durée déterminée a été réduite. Le personnel a également été réaffecté en fonction de leur quartier d'habitation. Ainsi, le personnel est passé de 127 agents l'année dernière, équipe administrative comprise, à 112 agents cette année mais pas au détriment de la qualité de service.

Il profite également pour remercier la Ville qui proposera ce soir dans son budget, de maintenir son niveau de participation financière en faveur de la caisse des écoles à hauteur de 137 M F CFP.

4. Acquisition à titre gratuit par la Ville du lot n°670 de la section Mission, sis à Boulari :

La note explicative de synthèse n°03/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Située à Boulari, la rue des Trocas (V.U. 093) qui dessert une partie du lotissement Shangri-La a été classée dans le domaine public communal par délibération du Conseil municipal n° 78/76/05 du 22 mai 1976. Il est cependant apparu qu'une partie de son emprise empiète sur le lot n° 814 de la section Mission (NIC : 454221-0145) dont Monsieur Paul NERHO est propriétaire.

Souhaitant régulariser cette situation et ainsi conforter le cadre juridique dans lequel les interventions d'entretien de cette portion de voie ont lieu, la collectivité a proposé à Monsieur NERHO de se porter acquéreur des huit ares et soixante-dix centiares (8 a 70 ca) environ objets de l'empiètement, en prenant à sa charge les frais relatifs à cette transaction foncière. Ce dernier a accepté de procéder gracieusement à cette cession.

La création du lot n° 670 de la section Mission, terrain d'assiette du foncier concerné issu de la division du lot n° 814 (futur lot n° 668) de la même section, ayant été autorisée par arrêté municipal du 20 septembre 2024, il est désormais demandé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer tous actes et conventions qui y sont liés.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 26 février 2025.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2024 :

La note explicative de synthèse n°04/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« A l'issue de l'arrêt des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

S'il lui est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats, conformément à la réglementation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2024, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture estimés 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2025, tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	374 896 346 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 92 979 361 FCFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II)	13 338 948 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	79 640 413 FCFP

Budget Annexe Eau :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	14 031 631 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 39 773 878 FCFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II)	48 614 006 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	- 8 840 128 FCFP

Budget Annexe Assainissement :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	38 738 740 FCFP
Solde déficitaire de la section d'investissement (I)	- 65 065 988 FCFP
Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II)	22 094 259 FCFP
Besoin de financement en investissement (I+II)	42 971 729 FCFP

Budget Annexe Ordures Ménagères :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement	3 072 340 FCFP
Solde excédentaire de la section d'investissement (I)	2 435 471 FCFP
Solde des restes à réaliser en investissement (II)	0 FCFP

Besoin de financement en investissement (I+II)

- 2 435 471 FCFP

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

Résultat déficitaire de la section de fonctionnement

- 10 346 FCFP

Solde excédentaire de la section d'investissement (I)

14 854 870 FCFP

Solde des restes à réaliser en investissement (II)

0 FCFP

Besoin de financement en investissement (I+II)

- 14 854 870 FCFP

Budgets consolidés :

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement

429 853 711 FCFP

Solde déficitaire de la section d'investissement (I)

- 180 528 886 FCFP

Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II)

84 047 213 FCFP

Besoin de financement en investissement (I+II)

96 481 673 FCFP

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 26 février 2025.

Les projets de délibérations reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

Sur les budgets consolidés, Mme JULIÉ signale une erreur sur le résultat excédentaire de la section de fonctionnement : il serait de 430 728 711 F CFP au lieu de 429 853 711 F CFP.

M. le Maire demande au directeur des finances et de l'informatique de regarder ces chiffres.

Après vérification par les services de la Ville, il y avait bien une erreur de montant sur ce résultat excédentaire dans la note explicative de synthèse qui a été corrigée en cours de séance.

- Affectation anticipée du résultat du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe ZI La Coulée TR4 :

Il convient de noter l'arrivée de M. N'GUELA.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	0	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Projet de budgets primitifs 2025 :

La note explicative de synthèse n°05/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

SOMMAIRE

<u>Budget consolidé</u>	2
--------------------------------	----------

<u>Budget principal</u>	4
--------------------------------	----------

Section de fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement	5
1 - Recettes réelles de fonctionnement	6
B - Dépenses de fonctionnement	10
1 - Dépenses réelles de fonctionnement	10
2 - Dépenses d'ordre de fonctionnement	18

Section d'investissement

A) Recettes d'investissement	17
1 - Recettes réelles d'investissement	17
2 - Recettes d'ordre d'investissement	18
B) Dépenses d'investissement	19
1 - Dépenses réelles d'investissement	19
C - Les restes à réaliser en section d'investissement	21
D - Récapitulatif	22

Budgets annexes

Eau	23
Assainissement	29
Ordures Ménagères	35
Lotissement ZI La Coulée Tranche 4	40

NOTA BENE : les documents comptables des budgets 2025 sont à votre disposition au secrétariat du service des affaires générales.



BUDGET CONSOLIDÉ

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats du budget principal et des budgets annexes permet de présenter la situation financière générale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats et des restes à réaliser provenant de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 s'établit à **5 134 185 534 F CFP** en dépenses et **5 146 030 058 F CFP** en recettes.

Le résultat excédentaire de 11 844 524 F CFP constaté provient du budget annexe lotissement ZI La Coulée, voté, comme la nomenclature M14 l'autorise, en suréquilibre.

La balance consolidée du budget primitif 2025 se présente ainsi :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses réelles des deux sections de l'exercice, sans les opérations d'ordre de section à section ni les excédents des exercices antérieurs.

I - Mouvements réels	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 744 928 750	3 369 781 168	375 147 582
Section d'investissement	181 611 074	879 161 170	- 697 550 096
TOTAUX	3 926 539 824	4 248 942 338	- 322 402 514

II - Les mouvements d'ordre, internes, qui entraînent à la fois un mouvement en dépense et un mouvement en recette, et qui sont par conséquent, toujours équilibrés.

II - Mouvements d'ordre	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	19 655 904	397 865 480	- 378 209 576
Section d'investissement	397 865 480	19 655 904	378 209 576
TOTAUX	417 521 384	417 521 384	-

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2024 qui sont prises en compte au BP 2025.

III - Affectation de résultat 2024	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 072 340	10 346	3 061 994
Section d'investissement	444 957 058	197 819 227	247 137 831
TOTAUX	448 029 398	197 829 573	250 199 825

IV - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2025 avant prise en compte des restes à réaliser.

IV - Résultat de clôture	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 767 656 994	3 767 656 994	-
Section d'investissement	1 024 433 612	1 096 636 301	- 72 202 689
TOTAUX	4 792 090 606	4 864 293 295	- 72 202 689

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

V- Restes à réaliser	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section d'investissement	353 939 452	269 892 239	84 047 213
TOTAUX	353 939 452	269 892 239	84 047 213

VI - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2025 tenant compte des restes à réaliser.

VI - Résultat définitif	Budget 2025		Totaux
	Recettes	Dépenses	
Section de fonctionnement	3 767 656 994	3 767 656 994	-
Section d'investissement	1 378 373 064	1 366 528 540	11 844 524
TOTAUX	5 146 030 058	5 134 185 534	11 844 524



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

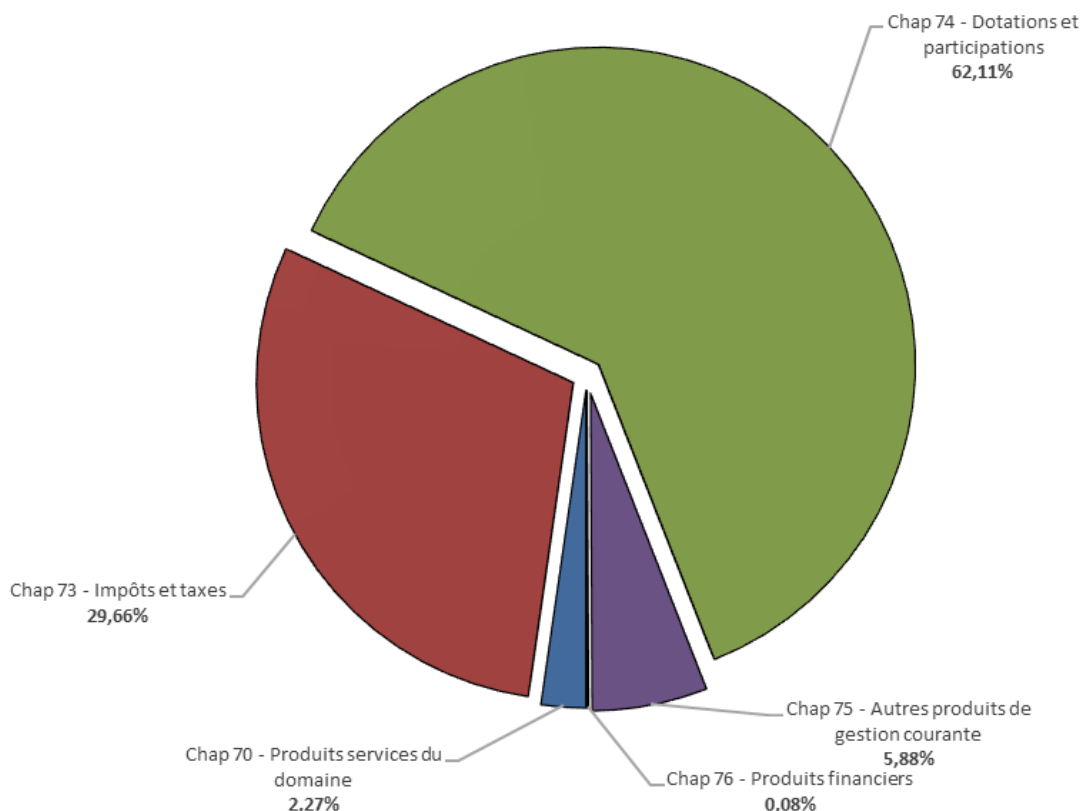
Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux et intercommunaux, dont les établissements publics de la Ville, et ceux dont la Ville est membre. De plus, y sont regroupés les mouvements ayant trait à l'entretien du patrimoine communal et au soutien d'associations.

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement du fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement versé par la Nouvelle-Calédonie, des dotations de l'État, du produit de la fiscalité et des subventions et participations diverses. Ces recettes sont complétées des produits de l'exploitation des services publics (billetterie, droits d'entrée...), mais également des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (locations de salles, droits de place).

Elles connaissent une diminution globale 587 391 131 F CFP (-15,21%) du budget primitif 2024 au budget primitif 2025 et se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 013 - Atténuations de charges	-	2 240 903	-	-
Chap 70 - Produits services du domaine	102 040 843	81 530 843	74 405 843	- 27 635 000
Chap 73 - Impôts et taxes	1 116 552 000	1 016 552 000	970 888 447	- 145 663 553
Chap 74 - Dotations et participations	2 434 073 479	2 137 517 467	2 033 015 303	- 401 058 176
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	204 040 000	188 140 000	192 540 000	- 11 500 000
Chap 76 - Produits financiers	2 500 000	2 500 000	2 500 000	-
Chap 77 - Produits exceptionnels	510 000	27 557 695	-	- 510 000
Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement	3 859 716 322	3 456 038 908	3 273 349 593	- 586 366 729
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	1 024 402	-	- 1 024 402
Total recettes d'ordre de fonctionnement	1 024 402	1 024 402	-	- 1 024 402
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 860 740 724	3 457 063 310	3 273 349 593	- 587 391 131



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 586 366 729 F CFP par rapport au budget primitif 2024.

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes liées aux ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes (articles 701 à 708) représentent **2,27%** des recettes réelles de fonctionnement. Elles connaissent une diminution de 27 635 000 F (- 27,08%) par rapport au BP 2024.

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
70311 Concession dans les cimetières (produit net)	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-
70312 Redevances funéraires	500 000	500 000	500 000	-
7062 Redevances et droits des services à caractère cult	34 100 000	15 300 000	11 185 000	- 22 915 000
70631 A caractère sportif	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
70632 A caractère de loisirs	4 700 000	2 990 000	3 000 000	- 1 700 000
7082 Commissions	6 520 000	6 520 000	3 500 000	- 3 020 000
70841 Aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et c	46 270 843	46 270 843	46 270 843	-
70872 Par les budgets annexes et les régies municipales	7 750 000	7 750 000	7 750 000	-
Total chapitre 70	102 040 843	81 530 843	74 405 843	- 27 635 000

Article « 7062 – Redevances et droits des services à caractère culturel » :

La diminution constatée à cet article s'explique par une modification dans la méthode de reversement de la part aux producteurs.

En 2024, il avait été décidé d'inscrire la totalité des recettes et de prévoir, en contrepartie, la part du producteur en dépense. Ce fonctionnement, bien que réglementaire, entraînait une certaine lourdeur de traitement et pouvait être préjudiciable au versement de la part attendue par les producteurs.

Le choix en 2025 est de revenir à une méthode de reversement similaire à celle de 2023, qui consistait à n'inscrire en recette que la part revenant à la Ville. La répartition s'effectuera par la TPS, qui prendra en charge la part du producteur sur la base des états produits par la Ville, sans qu'il soit nécessaire d'émettre un mandat de dépense.

Cette diminution n'a pas d'impact sur les équilibres car elle trouve son équivalent en dépenses de fonctionnement.

Article « 70632 – Redevances à caractère de loisir » :

Afin de s'approcher au mieux des réalisations effectives, il est prévu une diminution de 1 700 000 F CFP à cet article.

Article « 7082 – Commissions » :

L'inscription de 3 500 000 F CFP à cet article correspond aux recettes publicitaires : agenda de la Ville et panneaux d'affichage numérique.

Article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » :

A cet article sont inscrits les mouvements liés aux charges de personnel impactant les budgets annexes pour 46 270 843 F CFP dont :

- ✓ 8 620 219 F CFP pour le budget Eau,
- ✓ 23 800 624 F CFP pour le budget Assainissement,
- ✓ 13 850 000 F CFP pour le budget Ordures Ménagères soit un ajustement de -5% par rapport à 2023 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ces crédits dans chaque budget annexe en dépenses d'exploitation à l'article « 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Article « 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes » :

A cet article sont inscrits 7 750 000 F CFP de remboursements de frais (électricité, carburant...) par les budgets annexes dont 5 450 000 F CFP provenant du budget Assainissement et 2 300 000 F CFP provenant du budget Ordures Ménagères.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

En 2025, les impôts et taxes connaissent une diminution de 145 663 553 F CFP par rapport au budget primitif 2024 (-13,05%). Ce chapitre, représentant 29,66% des recettes réelles de fonctionnement de 2025, se répartit comme suit :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
7321 Centimes additionnels - Enregistrement	200 000 000	100 000 000	100 000 000	- 100 000 000
7322 Centimes additionnels - IRVM	18 000 000	18 000 000	18 000 000	-
7323 Centimes additionnels - Patentes	429 000 000	429 000 000	411 036 447	- 17 963 553
7324 Centimes additionnels - Licences	1 552 000	1 552 000	1 552 000	-
7325 Centimes additionnels - Fonciers	228 000 000	228 000 000	228 000 000	-
7326 Centimes additionnels - Extraction minière	-	-	2 300 000	2 300 000
Total centimes additionnels sur imposition	876 552 000	776 552 000	760 888 447	- 115 663 553
7351 Taxes sur l'électricité	180 000 000	180 000 000	180 000 000	-
7374 Produits des amendes de police	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-
7375 Produits des taxes de circulation	25 000 000	25 000 000	10 000 000	- 15 000 000
7378 Taxe Communale d'Aménagement	30 000 000	30 000 000	15 000 000	- 15 000 000
Total chapitre 73	1 116 552 000	1 016 552 000	970 888 447	- 145 663 553

Article « 732 – Centimes additionnels sur impositions territoriales » :

Les centimes additionnels diminuent de 115 663 553 F CFP de 2024 à 2025 (-13,2%) dont :

- - 100 000 000 F CFP de droit d'enregistrement : par prudence la ville prévoit un montant équivalent à celui inscrit au budget total 2024
- - 17 963 553 F CFP de Patentes : la Direction des Services Fiscaux de Nouvelle-Calédonie a informé la commune que le montant qu'elle percevra en 2025 s'élèvera à 411 036 447 FCFP
- + 2 300 000 F CFP de centimes additionnels sur l'extraction minière : Cette recette est inscrite pour la première fois en 2025, à la suite de l'adoption d'une loi pays autorisant les communes minières à percevoir des centimes additionnels sur la nouvelle redevance instaurée pour l'extraction des produits miniers sur leur territoire.

Article « 7375 – Produits des taxes de circulation » :

La ville prévoit une diminution de 15 000 000 F CFP par rapport au budget primitif 2024 à cet article sur lequel sont prévues des recettes basées sur le nombre d'immatriculation de véhicules sur le territoire communal

Article « 7378 – Taxe communale d'aménagement » :

Créée en 2010, la taxe communale d'aménagement (TCA) évolue en fonction des demandes de permis de construire autorisés sur la commune. La réforme de la TCA applicable au 1^{er} février 2020, fixant à 4 ans le délai pour fournir une Déclaration d'Achèvement des Travaux (DAT), document nécessaire à l'appel des fonds, rend la prévision des recettes incertaine.

Cette réforme prévoit par ailleurs qu'au terme des 4 années, le titre de recettes peut être émis, sans DAT. Ainsi, il convient en 2025, d'appeler les fonds liés aux permis de construire émis en 2021 (+10 MF), et pour lesquels, aucune DAT n'a été fournie. A cela s'ajoute une prévision de 5 000 000 F CFP de nouveaux permis.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Ce chapitre, qui représente deux tiers (62,11%) des recettes réelles de fonctionnement, diminue de 401 058 176 F CFP par rapport au budget primitif 2024 (-16,48%). Il se répartit comme suit :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
7411 Dotation forfaitaire	534 000 000	534 000 000	533 585 789	- 414 211
74121 Quote-part DSU	246 000 000	246 000 000	269 823 864	23 823 864
74122 DETR	67 500 000	67 500 000	67 500 000	-
7431 Dotation de l'exercice FIP	1 428 496 935	1 055 073 998	1 088 263 144	- 340 233 791
74718 Autres - État - Hors Contrat État/Ville	2 700 000	116 266 925	352 506	- 2 347 494
74718 Autres - État - Contrat État/Ville	57 092 500	57 092 500	28 490 000	- 28 602 500
74721 Nouvelle-Calédonie - Dotation courante	8 500 000	-	-	- 8 500 000
74722 Nouvelle-Calédonie - Dotation exceptionnelle	6 586 544	6 586 544	-	- 6 586 544
7473 Provinces - Hors Province/Ville	51 000 000	35 000 000	35 000 000	- 16 000 000
7473 Provinces - Contrat Province/Ville	22 197 500	13 997 500	-	- 22 197 500
7478 Autres organismes	4 000 000	-	4 000 000	-
7485 Dotation pour titre sécurisés	6 000 000	6 000 000	6 000 000	-
Total chapitre 74	2 434 073 479	2 137 517 467	2 033 015 303	- 401 058 176

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales et se compose de deux parts : la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, toutes deux basées sur des critères tels que la population et la superficie.

Article « 7411 – Dotation forfaitaire » :

La dotation forfaitaire est le tronc commun perçu par les collectivités bénéficiaires dont le calcul est fondé notamment sur la population et la superficie de la commune.

Article « 7412 – Dotation aménagement » et « 74122 - DETR » :

La dotation d'aménagement, actualisée annuellement par l'État, correspond à la part de la péréquation dont les deux composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées (on distingue la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de la dotation d'aménagement).

En 2025, la ville inscrit le même montant que celui perçu en 2024.

Article « 7431 – Dotation FIP » et « 7432 – Dotation FIP Réajustement » :

Le montant du FIP, alimenté par les recettes fiscales perçues par la Nouvelle-Calédonie, connaît une diminution de 340 233 791 F CFP par rapport au budget primitif 2024 soit - 23,82%. En effet, en raison de l'incertitude entourant l'évolution de ses recettes, la collectivité a fait le choix d'inscrire un montant similaire à celui effectivement perçu en 2024 et constaté lors de la clôture budgétaire, soit un montant de 1 088 263 144 F CFP.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Hors Contrat État/Ville) » :

Pour 2025, seule une recette hors contrat État/Ville de 352 506 F CFP pour les frais d'assemblée électorale est prévue.

Il convient de préciser qu'en 2024 l'État a remboursé, à hauteur de 63 221 680 F CFP, les frais liés aux barges pour alimenter la partie sud de la commune suite aux exactions de 2024 (la prévision de recettes avait été surévaluée par la ville au même titre que les dépenses).

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Contrat État/Ville) » :

Dans le cadre du Contrat État/Ville, la participation de l'État sera de **28 490 000 F CFP** représentant 35% des actions menées par la ville, le CCAS et la caisse des écoles.

La diminution constatée de 28 602 500 F CFP s'explique par la diminution des actions prévues du BP 2024 au BP 2025.

Articles « 74721 – Nouvelle-Calédonie – Dotation courante » :

Les dotations prévues au BP 2024 à cet article se sont vue retirées lors d'une décision modificative en 2024, elles se composaient de :

- 3 000 000 F CFP pour le financement du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CCDF)
- 3 500 000 F CFP pour les missions réalisées par la Police Municipale contre les constructions illicites sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie
- 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD.

La ville ne prévoit pas de recettes de la Nouvelle-Calédonie pour 2025.

Articles « 74722 – Nouvelle-Calédonie – Dotation exceptionnelle » :

À cet article était inscrite la participation de la Nouvelle-Calédonie pour le remboursement du trop-perçu du FIP 2018. Toutefois, aucun montant n'est prévu en 2025, car la dernière tranche de cette participation a été reçue en 2024.

Article « 7473 – Participations de la province Sud (hors contrat Province/Ville) » :

La diminution de 16 000 000 F CFP constatée à cet article correspond à la fin du programme d'accompagnement à la scolarité courant 2024, ce programme n'est pas reconduit en 2025.

Il est par ailleurs prévu, 35 000 000 F CFP pour l'exercice 2025 dans la cadre des missions de la police municipale pour lesquelles la province Sud a participé à hauteur de 42 000 000 F CFP en 2024. Cette augmentation résulte d'un accord entre la commune et la province, aux termes duquel la province consentait à relever sa participation à condition que la commune étende la plage horaire d'ouverture des services de la police municipale avant le 31 décembre 2024, condition que la Ville a su respecter.

Article « 7473 – Participations de la Province Sud (contrat Province/Ville) » :

Pour l'instant, il n'est prévu aucune participation en 2025 de la province Sud dans le cadre du Contrat Province/Ville. La Ville s'est toutefois engagée à reprendre ses échanges avec la province afin de revenir à un accord bilatéral de financement similaire à celui en place avant le début des émeutes. Cette participation soutiendrait les actions culturelles, sportives et de prévention de la Ville.

Article « 7478 – Participations des autres organismes » :

La Société Industrielle des Eaux du Mont-Dore (SIEM) versera 4 000 000 F CFP de participations dans le cadre de la convention de partenariat.

Article « 7485 – Dotation pour titres sécurisés » :

La dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les recettes attendues au titre du chapitre 75 diminuent de 11 500 000 F CFP (-5,64%) par rapport au budget primitif 2024. Ces recettes représentent 5,88% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
752 Revenus des immeubles	82 540 000	66 640 000	78 540 000	- 4 000 000
7571 Redevances versées - EEC	95 000 000	95 000 000	95 000 000	-
7574 Redevances versées - OPT	13 500 000	13 500 000	14 000 000	500 000
758 Produits divers de gestion courante	13 000 000	13 000 000	5 000 000	- 8 000 000
Total chapitre 75	204 040 000	188 140 000	192 540 000	- 11 500 000

Article « 752 – Revenus des immeubles » :

Cet article inclut des baux récurrents ou occasionnels (Caserne de gendarmerie de Saint-Michel, SAEML Mont-Dore Environnement, Maison de l'Autisme, Marché municipal, locations de salles, occupation du domaine communal...).

La ville prévoit une diminution de 4 000 000 F CFP à cet article.

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Cet article enregistre les redevances versées par EEC pour la mise à disposition d'ouvrages ainsi que la redevance d'occupation du domaine public.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante »

Par prudence, il est prévu en 2025 un recul du nombre de nouvelles constructions sur la commune et, par conséquent, une diminution des demandes d'accès au réseau électrique, ce qui se traduit par une réduction du budget de 8 000 000 F CFP.

Chapitre 76 - Produits financiers

L'article « 76233 – Remboursement de frais par les budgets annexes », constate le remboursement au budget principal des intérêts de la dette des budgets annexes, en l'occurrence du budget annexe Eau pour un montant de 2 500 000 F CFP.

On retrouve ce montant dans le budget annexe Eau dans ses dépenses d'exploitation à l'article « 6618 – Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de ge	510 000	510 000	-	- 510 000
775 Produits des cessions d'immobilisations	-	11 835 000	-	-
7788 Poduits exceptionnels divers	-	15 212 695	-	-
Total chapitre 77	510 000	27 557 695	-	- 510 000

La plupart des recettes enregistrées à ce chapitre (recettes suite à des décisions de justice, ventes aux enchères, régularisations de recettes, plu values suite à des cessions ...) revêtent un caractère imprévisible.

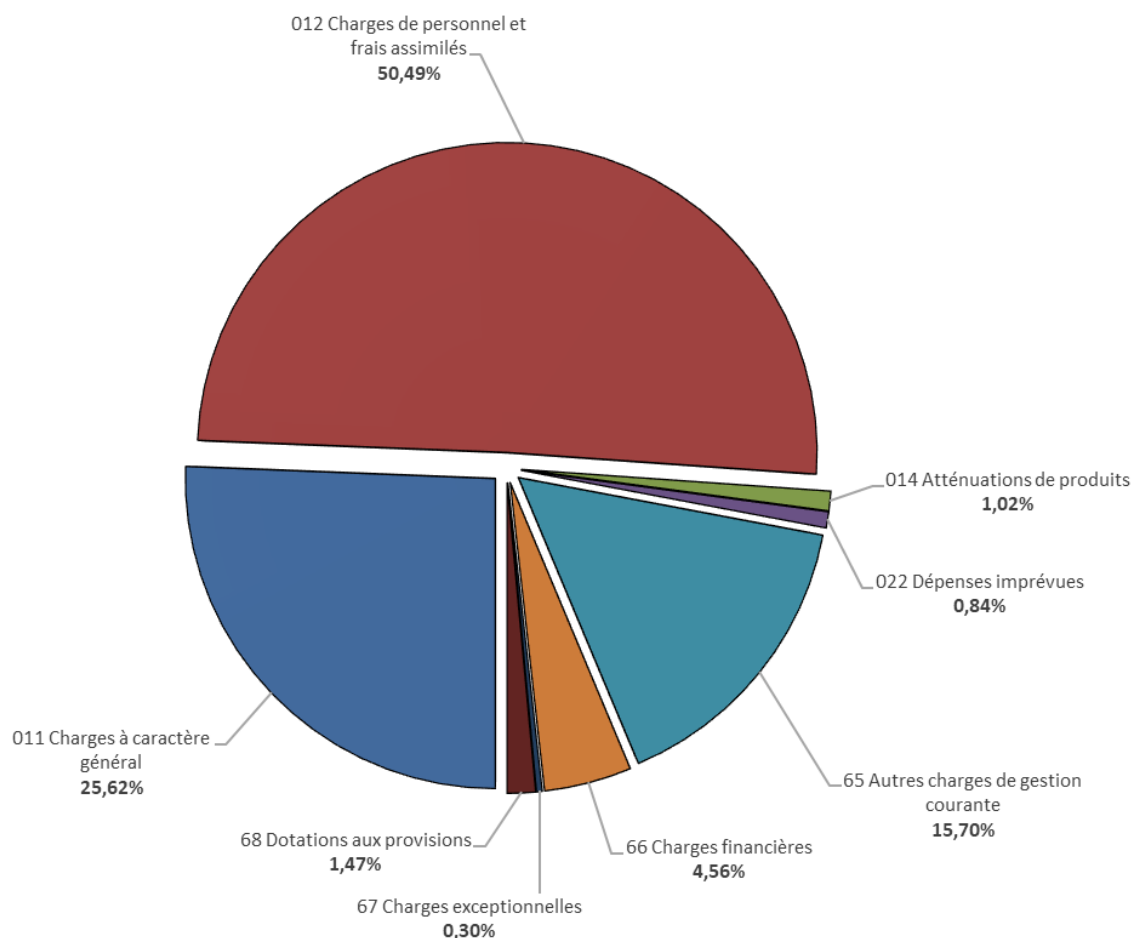
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, frais de télécommunication et paiement des prestations de services), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats dont la Ville est membre etc.), paiements des intérêts des emprunts et des frais financiers.

Les dépenses de fonctionnement diminuent 183 713 717 F CFP soit -15,21% par rapport au budget primitif 2024 et se répartissent comme suit au budget primitif 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
011 Charges à caractère général	912 190 443	883 814 714	753 823 274	- 129 991 440
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 670 103 828	1 551 133 998	1 485 238 381	- 65 895 617
014 Atténuations de produits	35 684 968	36 030 435	30 000 000	- 6 030 435
022 Dépenses imprévues	10 000 000	45 273 950	24 731 949	- 20 542 001
65 Autres charges de gestion courante	568 684 232	464 108 027	461 709 652	- 2 398 375
66 Charges financières	89 600 000	112 700 000	134 200 000	21 500 000
67 Charges exceptionnelles	21 480 000	38 663 032	8 749 912	- 29 913 120
68 Dotations aux provisions	55 000 000	-	43 300 000	43 300 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 362 743 471	3 131 724 156	2 941 753 168	- 189 970 988
023 Virement à la section d'investissement	217 997 253	83 504 154	101 596 425	18 092 271
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000	241 835 000	230 000 000	- 11 835 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	497 997 253	325 339 154	331 596 425	6 257 271
Total général	3 860 740 724	3 457 063 310	3 273 349 593	- 183 713 717

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 25,62% des dépenses réelles de fonctionnement et diminue de 158 367 169 F CFP (-17,36%) par rapport au budget primitif 2024, il se répartit comme suit :

Compte	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
60 - Achats et variation des stocks	181 334 600	185 977 804	188 109 333	6 774 733
61 - Services extérieurs	592 642 303	452 122 597	452 650 877	- 139 991 426
62 - Autres services extérieurs	138 209 540	245 705 313	113 063 064	- 25 146 476
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	4 000	9 000	-	- 4 000
Total chapitre 011	912 190 443	883 814 714	753 823 274	- 158 367 169

Les quatre tableaux suivants détaillent les comptes regroupés dans ce chapitre :

- ✓ Le compte « 60 – Achats et variations des stocks » comprend tous les achats non stockables (eau, énergie) ou non stockés tels que ceux afférents à des fournitures qui ne sont pas enregistrées dans un compte de stocks.

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
60611 Eau et assainissement	18 000 000	22 141 264	18 000 000	
60612 Energie - Electricité	90 000 000	82 316 242	105 270 000	Augmentation prévue du prix de l'énergie
60622 Carburants	12 500 000	12 500 000	12 500 000	
60623 Alimentation	9 535 000	11 222 826	8 403 000	
60624 Produits de traitement	100 000	58 070	50 000	
60628 Autres fournitures non stockées	6 810 000	5 554 444	6 179 400	
60631 Fournitures d'entretien	7 137 000	7 109 613	6 824 100	
60632 Fournitures de petit équipement	10 300 600	19 527 146	8 537 200	En 2024, augmentation des besoins pour l'entretien des bâtiments et des voiries suite aux exactions
60633 Fournitures de voirie	2 500 000	4 522 000	2 500 000	
60636 Vêtements de travail	8 660 000	5 563 869	6 433 619	
6064 Fournitures administratives	2 100 000	1 930 179	1 788 014	
6065 Livres, disques, cassettes (bibliothèques et média	500 000	300 000	300 000	
6067 Fournitures scolaires	13 192 000	13 232 151	11 324 000	
Total compte 60	181 334 600	185 977 804	188 109 333	

- ✓ Le compte « 61 – Services extérieurs » représente environ deux tiers (60,05 %) des dépenses du chapitre 011 :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
611 Contrats de prestations de services	182 740 000	174 086 916	170 347 647	
<i>dont entretien des espaces verts</i>	<i>128 500 000</i>	<i>128 767 240</i>	<i>122 731 815</i>	
<i>dont entretien et surveillance des équipements sportifs et culturels</i>	<i>14 700 000</i>	<i>5 076 455</i>	<i>9 458 311</i>	En 2024, arrêt des entretien suite aux exactions et en 2025, révision des contrats de prestations
<i>dont divers entretiens de voiries et de bâtiments</i>	<i>13 600 000</i>	<i>19 084 880</i>	<i>13 600 000</i>	
<i>dont surveillance</i>	<i>4 300 000</i>	<i>3 159 765</i>	<i>7 492 521</i>	
<i>dont autres contrats de prestations</i>	<i>21 640 000</i>	<i>17 998 576</i>	<i>17 065 000</i>	Désinsectisation, location de plantes, nettoyage des bâtiments ...
6132 Locations immobilières	1 700 000	2 049 403	2 050 000	Location linéaires archives
6135 Locations mobilières	17 040 600	17 677 232	8 399 330	
<i>dont photocopieurs et autres matériels informatiques</i>	<i>11 435 000</i>	<i>11 437 533</i>	<i>7 163 730</i>	
<i>dont autres locations</i>	<i>5 605 600</i>	<i>6 239 699</i>	<i>1 235 600</i>	En 2024, location de barges suite à la fermeture de la RP1
614 Charges locatives et de copropriété	210 000	418 000	650 000	
61521 Terrains	4 550 000	1 841 977	6 260 000	Débroussaillage, nettoyage, démoustication ...
61522 Bâtiments	21 135 000	18 043 646	16 200 000	Entretiens des écoles et des infrastructures communales (peinture, traitement anti-termite, réparations de fuites ...) confiés à des entreprises
Montant à reporter	227 375 600	214 117 174	203 906 977	

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
Montant reporté	227 375 600	214 117 174	203 906 977	
61523 Voies et réseaux	74 400 000	58 637 757	73 600 000	
dont entretien éclairage public et de la voirie	70 000 000	54 409 600	66 000 000	
dont poteaux incendie	100 000	100 000	100 000	
dont démantèlement des squats	-	-	3 500 000	
dont campagne d'élégage	3 500 000	3 732 760	3 500 000	
dont évacuation cadavres d'animaux et épaves	800 000	395 397	500 000	
61551 Matériel roulant	28 070 000	27 641 198	24 000 000	
61558 Autres biens mobiliers	1 747 000	1 408 659	1 700 000	Entretien des photocopieurs, réparations divers équipements
6156 Maintenance	31 053 883	20 833 488	23 779 800	
dont entretien du site internet et des matériels et logiciels informatiques	17 978 183	14 896 317	15 079 800	
dont entretien de la Vidéo Protection	10 501 700	3 241 031	6 400 000	
dont entretien du matériel	2 574 000	2 696 140	2 300 000	Entretien Marché Municipal (ascenseurs, monte charges, volets roulants...), du matériel d'incendie et de secours, de la machinerie de la piscine municipale ...
6168 Services extérieurs - Primes d'assurances	19 100 000	19 609 747	20 000 000	
617 Etudes et recherches	19 200 000	8 883 017	7 343 600	Levée topo, géomètre... En 2024, reprise des études pour insertion de la route provinciale sur la zone industrielle
6182 Documentation générale et technique	467 000	206 000	250 000	
6184 Versements à des organismes de formation	7 500 000	2 779 917	2 000 000	
6188 Autres frais divers	183 728 820	98 005 640	96 070 500	
dont dépenses liées au contrat d'agglomération	117 650 000	60 698 180	63 150 000	
dont éducation, animations et culture (132 + 401 + 450)	9 750 000	3 566 254	6 000 000	
dont communication (102)	26 955 000	16 529 622	17 625 000	
dont Internet internet mairie et Wifi (110)	5 688 820	5 688 820	7 658 200	
dont reversement des parts producteurs (spectacles CCMD)	20 350 000	9 350 000	-	Seule la part des recettes perçues au bénéfice de la Ville est inscrite au BP. La répartition s'effectuera directement par la TPS, qui se chargera de verser la différence aux producteurs.
dont frais maison des associations HCA	500 000	500 000	500 000	
dont autres dépenses	2 835 000	1 672 764	1 137 300	Animations de Noël, du marché...
Total compte 61	592 642 303	452 122 597	452 650 877	

✓ Le compte « 62 – Autres services extérieurs » représente 15% du chapitre 011 :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
6226 Honoraires	1 750 000	3 962 998	2 531 000	
6227 Frais d'actes et de contentieux	8 775 000	12 192 735	9 250 000	
6228 Divers	22 142 000	29 734 231	18 500 000	Principalement vacations des Sapeurs Pompiers Volontaires
6231 Annonces et insertions	8 315 000	5 501 033	4 812 400	
6232 Fêtes et cérémonies	14 680 000	16 845 882	16 830 000	
dont Action Pâques	180 000	168 807	230 000	
dont fête du sport, festival des arts et danse et animation de Noël	5 500 000	5 000 000	9 000 000	
dont installation des éclairages et char de Noël	7 000 000	10 677 075	7 000 000	
dont événements officiels	1 000 000	1 000 000	600 000	
dont événements tribu de Saint-Louis	1 000 000	-	-	
6236 Catalogues et imprimés	7 392 000	4 184 111	1 423 000	Réduction des impressions de supports de communication (programmes CCMD, calendrier de collecte des déchets verts, cartes de vœux ...)
6238 Divers	600 000	358 232	300 000	
6241 Transport de marchandises	-	-	24 000	
6247 Transports collectifs	3 030 000	1 900 000	1 120 000	
6248 Divers	2 520 000	4 670 878	1 910 000	
6251 voyages et déplacements	6 600 000	615 277	-	
6257 Réceptions	2 325 000	2 250 000	1 150 000	
6261 Frais d'affranchissement	3 000 000	3 000 000	2 000 000	
6262 Frais de télécommunications	20 017 000	19 627 343	17 020 788	
627 Services bancaires et assimilés	2 500 000	5 200 000	3 900 000	
6281 Concours divers (cotisations...)	3 580 000	3 707 480	3 247 860	
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts et bois comm	1 350 000	9 950 143	1 350 000	
6283 Frais de nettoyage des locaux	9 758 540	12 409 880	7 575 816	
6288 Autres services extérieurs	19 875 000	109 595 090	20 118 200	En 2024, frais liés aux barges
Total compte 62	138 209 540	245 705 313	113 063 064	

✓ Le compte « 63 – Impôts, taxes et versements assimilés » recense les charges suivantes :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
6354 Droits d'enregistrement et de timbre	4 000	-	-	
6358 Autres droits	-	9 000	-	
Total compte 63	4 000	9 000	-	

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses du chapitre « 012 – *Charges de personnel* », estimées à 1 485 238 381 F CFP en 2025 connaissent une diminution de 184 865 447 F CFP (-11,07%) par rapport au budget primitif 2024. Elles représentent 44,08% des dépenses réelles de fonctionnement consolidées.

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
64111 Rémunération principale	1 016 895 900	906 000 649	920 476 600	- 96 419 300
64118 Autres indemnités	164 633 472	164 579 362	148 298 048	- 16 335 424
64131 Rémunérations	50 844 456	62 444 220	12 397 140	- 38 447 316
64138 Autres indemnités	1 500 000	5 556 723	-	- 1 500 000
64511 Cotisations CAFAT	224 500 000	207 867 803	201 850 000	- 22 650 000
64512 Cotisations mutuelles	16 400 000	15 432 288	15 018 700	- 1 381 300
6453 Cotisations aux caisses de retraites	178 480 000	172 200 035	172 826 593	- 5 653 407
6472 Prestations familiales directes	14 350 000	15 700 383	13 371 300	- 978 700
6475 Médecine du travail, pharmacie	2 500 000	1 352 535	1 000 000	- 1 500 000
Total chapitre 012	1 670 103 828	1 551 133 998	1 485 238 381	- 184 865 447

L'état du personnel communal au 31 décembre 2024 est le suivant :

Grades ou emplois	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIF NON POURVU
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels	
Filière administrative	73	1	47	15	11
Filière technique	28	0	16	3	9
Filière sécurité	27	0	25	0	2
Filière incendie	19	0	14	1	4
Filière socio-éducative	4	0	0	1	3
Filière patrimoine et bibliothèque	3	0	1	1	1
Filière culture, jeunesse et sports	12	0	8	4	0
ACDP	120	12	0	105	15
TOTAL	286		111	130	45

Cette baisse des crédits budgétaires est l'une des conséquences de la perte de recettes de la Ville, nécessitant une optimisation de ses actions et des budgets afférents.

Cette maîtrise de la masse salariale résulte également du travail mené par la collectivité pour respecter la trajectoire sollicitée en 2024 par les banques (BNC et AFD) en vue d'obtenir un renouvellement et une augmentation de la ligne de trésorerie, ainsi qu'une partie des emprunts prévus pour financer les dépenses d'investissement. La Ville a dû ainsi contenir sa masse salariale à son strict minimum.

En termes d'effectifs, 286 postes budgétaires existent, dont 241 sont actuellement pourvus (en 2024, 252 postes pourvus). En 2025, il est prévu de recruter 11 agents sur des postes identifiés comme nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et de supprimer 13 postes gelés :

Direction	Poste
Supprimé en 2025	
DSAP	2 Médiateurs
DA	2 Aides maternelle
DA	Chargé d'accueil
DSTP	3 Ouvriers polyvalents
DA	3 Agents d'entretien
DSAP	Éducateur spécialisé
CAB	Directeur de Cabinet adjoint
Direction	Poste
A pourvoir en 2025	
CAB	Directeur de Cabinet
DFI	Gestionnaire comptable
DS	Chef de service adjoint du CIS
DS	2 Sapeurs-pompiers professionnels
DS	2 Gardes-champêtres
DSTP	Gestionnaire des déchets
DSTP	Chef de pôle bâtiment
DSTP	Chef de pôle voirie
DSTP	Chef de section

La réduction opérée concerne également la maîtrise des heures supplémentaires, la rationalisation du budget formation, ainsi que la diminution du nombre de contrats de renfort (Dépenses pour ces renforts s'élevaient en 2024 à 59 MF, tandis qu'en 2025 ne seront prévus que 12 MF).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dont Chapitre 657)

Ce chapitre représente 15,70% des dépenses réelles de fonctionnement, il diminue de 106 974 580 F CFP (-18,81%) du budget primitif 2024 au budget primitif 2025. Il recense le reste des charges de gestion courante et se compose essentiellement des subventions.

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, pr	1 095 000	1 120 084	10 666 000	9 571 000
6531 Indemnités	40 850 000	40 114 193	40 850 000	-
6532 Frais de mission	1 500 000	630 000	1 000 000	- 500 000
6533 Cotisations de retraite	1 575 000	2 353 635	3 300 000	1 725 000
6535 Formation	2 168 652	2 168 652	2 668 652	500 000
6541 Créances admises en non valeur	5 000 000	584 916	-	- 5 000 000
Total chapitre 65 hors subventions	52 188 652	46 971 480	58 484 652	6 296 000
65733 Provinces	17 250 000	-	17 250 000	-
6573581 SIGN	30 000 000	19 010 967	29 600 000	- 400 000
6573582 SMTU	107 025 580	53 525 580	35 000 000	- 72 025 580
657361 Caisse des écoles	153 850 000	153 850 000	137 500 000	- 16 350 000
657362 CCAS	128 350 000	128 350 000	128 350 000	-
65738 Autres organismes publics	2 400 000	480 000	2 040 000	- 360 000
6574 Subv. de fonctionnement aux assoc. et autres perso	77 620 000	61 920 000	53 485 000	- 24 135 000
Total chapitre 657 subventions	516 495 580	417 136 547	403 225 000	- 113 270 580
Total chapitre 65	568 684 232	464 108 027	461 709 652	- 106 974 580

Article « 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences... » :

L'augmentation de 9 571 000 F CFP constatée à cet article s'explique par une régularisation d'écriture qui jusqu'alors étaient à tort inscrites en section d'investissement, en effet, les renouvellements de licences informatiques, historiquement comptabilisées en section d'investissement, sont désormais inscrites en section de fonctionnement.

Article « 65733 – Subvention à la province » :

Participation de la Ville au travers du partenariat avec la province Sud pour l'équipement informatique de base des écoles dans le cadre du projet ODI4 (Opération Développement d'Internet).

Article « 65735 – Groupement de collectivités » :

La somme de **64 600 000 F CFP** sera répartie entre les syndicats dont la Ville est membre.

- SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) : 29 600 000 F CFP
- SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) : 35 000 000 F CFP

Par ailleurs, la ville provisionne à hauteur de 33 800 000 F au titre des frais de sortie de la Délégation de Service Public avec le SMTU. On trouve ce montant au chapitre 68 – Dotations aux provisions.

Article « 65736... – Caisse des écoles et CCAS » :

Les subventions de fonctionnement restent inchangées en 2025 pour le CCAS et la Caisse Des Écoles, la diminution de 16 350 000 F CFP constatées sur la subvention à cette dernière correspond à une diminution du montant alloués aux actions du contrat État/Ville.

- Caisse des Écoles : 135 000 000 F CFP
- Caisse des Écoles - Contrat État/Ville : 2 500 000 F CFP
- CCAS : 126 850 000 F CFP
- CCAS - Contrat État/Ville : 1 500 000 F CFP

Article « 65738 – Autres organismes publics » :

Cet article correspond à la participation de la Ville au GIE SERAIL relative aux données cartographiques. Une participation est également inscrite en section d'investissement.

Article « 6574 – Aux associations et autres personnes de droit privé » :

Les subventions connaissent une diminution de 24 135 000 F CFP principalement due à :

- La réduction de la subvention versée à l'AFM
- Une diminution des subventions versées aux associations sportives, dont le montant sera augmenté une fois que le contrat bilatéral avec la province Sud reprendra.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « Autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66 qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel.

L'augmentation constatée de 44 600 000 F CFP trouve son origine :

- Dans le décalage du remboursement des intérêts 2024 de la Banque des Territoires, qui avait été reporté afin que la collectivité puisse faire face à l'absence de visibilité sur la perception de ses recettes.
- Dans l'augmentation des frais liés à la mobilisation de la nouvelle ligne de trésorerie. Au 31/12/2024, 600 MF sur les 800 MF de la ligne de trésorerie avaient été mobilisés.

Ces charges représentent 4,56% des dépenses réelles de fonctionnement :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
66111 Intérêts réglés à l'échéance	89 600 000	96 934 444	114 200 000	Intérêts des emprunts contractualisés
6615 Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	-	15 765 556	20 000 000	Intérêts sur la mise à disposition de la ligne de trésorerie (sera ajustée en cour d'année en fonction de la négociation de la ligne de trésorerie)
Total chapitre 66	89 600 000	112 700 000	134 200 000	

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles pour 2025 se répartissent comme suit :

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 BP 2025
6714 Bourses et prix	1 200 000	1 370 312	1 369 912	169 912
6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	4 000 000	10 623 528	300 000	- 3 700 000
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000 000	690 478	3 000 000	- 7 000 000
67441 Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seu	-	18 683 032	-	12 850 000
6748 Autres subventions exceptionnelles	6 280 000	7 280 000	4 080 000	- 2 200 000
678 Autres charges exceptionnelles	-	15 682	-	-
Total chapitre 67	21 480 000	38 663 032	8 749 912	119 912

Article « 6714 – Bourses et prix »

A cet article est prévu l'achat des calculatrices pour les élèves quittant le collège.

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Sont prévus à cet article les prévisions de règlement de protocoles transactionnels, de pénalités de retard ou de charges suite à des décisions de justice.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » :

Les crédits inscrits à ce poste permettront de couvrir d'éventuelles annulations de titres de redevance des ordures ménagères émises avant 2013 (avant création des budgets annexes), et des titres de recettes d'autres natures (TCA et autres recettes portant sur des exercices antérieurs à 2025).

Article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » :

Une enveloppe de 4 080 000 F CFP est prévue à cet article pour les demandes de subventions exceptionnelles formulées en cours d'exercice, par des associations culturelles, sportives ou à caractère éducatif.

Chapitre 014 - Atténuation de produits.

30 000 000 F CFP sont prévus à cet article pour le reversement à la Nouvelle-Calédonie des frais de mise en recouvrement de la fiscalité, soit 4% des centimes additionnels perçus par la commune en 2024.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

L'article L221-3 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet l'inscription d'une provision pour dépenses imprévues au budget primitif, dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Pour l'exercice 2025, la somme inscrite à ce chapitre est de 24 731 949 F CFP.

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente

43 300 000 F CFP de provisions sont prévus en 2025 dont :

- 33 800 000 F CFP : Frais de sortie de la Délégation de Service Public Transport (SMTU),
- 9 500 000 F CFP : Remboursements de 50% des emprunts de la SEM Mont-Dore Environnement en sauvegarde.

2 - DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à l'autofinancement (l'épargne brute) de la Ville. L'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement du capital de la dette, le reliquat représente l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement.

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les amortissements des biens incorporels et corporels sont imputables à l'article « 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations ». Suite au travail réalisé par les services de la ville sur la mise à jour du patrimoine, 230 000 000 F CFP sont prévus en 2025.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 101 596 425 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

La réduction du virement de la section de fonctionnement résulte de la baisse de l'épargne brute qui était de 497 000 000 F CFP au BP 2024 et est passée à 331 000 000 F CFP au BP 2025. Après déduction des amortissements, d'un montant de 230 000 000 F CFP, le solde de 101 596 425 F CFP est viré à la section d'investissement.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires aux programmes d'investissement engagés à l'initiative de la Ville ainsi qu'aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources internes (les excédents de fonctionnement, les provisions, les cessions d'immobilisation etc.) et de ressources externes (emprunts et subventions d'investissement essentiellement). Les recettes d'investissement se répartissent comme suit au budget primitif 2024 :

Recettes d'investissement	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 13,20,23 - Recettes d'investissement réelles	165 413 705	427 610 380	93 468 580	- 71 945 125
Chap 45 - Opérations pour compte de tiers	84 522 911	199 595 036	64 522 911	-
Chap 024 - Produits des cessions	110 835 000	2 500 000	1 410 000	- 109 425 000
Chap. 16 - Emprunt	323 000 000	323 000 000	-	- 323 000 000
Chap 27 - Autres immobilisations financières	13 000 000	13 000 000	13 000 000	-
Total recettes réelles d'investissement	696 771 616	965 705 416	172 401 491	- 504 370 125
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement	217 997 253	83 504 154	101 596 425	- 116 400 828
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	280 000 000	241 835 000	230 000 000	- 50 000 000
Total recettes d'ordre d'investissement	497 997 253	325 339 154	331 596 425	- 166 400 828
Art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	389 802 654	389 802 654	374 896 346	- 14 906 308
Total affectation de résultat	389 802 654	389 802 654	374 896 346	- 14 906 308
Restes à réaliser N-1 / N	372 391 352		229 336 090	- 143 055 262
Total restes à réaliser N-1 / N	372 391 352	-	229 336 090	- 143 055 262
Total recettes d'investissement	1 956 962 875	1 680 847 224	1 108 230 352	- 828 732 523

1 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement individualisées

a) Recettes issues du contrat d'agglomération et du contrat État/Ville :

Opération	Contrat	Provenance	Reports 2024/2025	BP 2025	Total 2025
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2023	CA 2017/2023	État	23 826 378	-	23 826 378
		Province Sud	8 839 604	-	8 839 604
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2023	CA 2017/2023	État	36 443 448	-	36 443 448
		Province Sud	19 122 224	-	19 122 224
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM CA 2024/2027	État/Ville 2024/2027	État	24 200 000	24 200 000	48 400 000
12618 CASERNE DES POMPIERS CA 2024/2027	État/Ville 2024/2027	État	9 084 000	14 515 000	23 599 000
14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027	État/Ville 2024/2027	État	3 705 000	17 368 380	21 073 380
Total Recettes CA 2017/2023			125 220 654	56 083 380	181 304 034

b) Recettes hors contrat d'agglomération :

Opération	Reports 2024/2025	BP 2025	Total 2025
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES	614 483	-	614 483
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS	-	4 500 000	4 500 000
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 733 116	-	12 733 116
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	3 750 000	-	3 750 000
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE	2 400 000	9 020 000	11 420 000
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES	48 961 035	-	48 961 035
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES	12 256 802	-	12 256 802
8513 VIDEO PROTECTION	18 900 000	16 860 000	35 760 000
OPNI Opération non individualisée - Province Sud - Révision du PUD	-	5 500 000	5 500 000
OPNI Opération non individualisée - État - Confection de bouée marquage spéciale sans feu	-	1 505 200	1 505 200
OPNI Opération non individualisée - SIEM - Rénovation des vestiaires et de la régie de la piscine municipale	-	1 505 200	1 505 200
Total Recettes hors CA	99 615 436	38 890 400	138 505 836

Recettes réelles d'investissement non-individualisées ou financières

Chapitre 024 – Produit de cessions

1 410 000 F CFP pour la vente du lot n° 71 du groupement d'habitations "Les Ombrellas".

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A l'article « 27638 – *Autres établissements publics* » est inscrite la somme de 13 000 000 F CFP correspondant au remboursement au budget principal du capital de la dette contractée avant 2019 par le budget annexe Eau. On retrouve ce montant à l'article « 1687 – *Autres dettes* » en dépenses d'investissement du budget annexe Eau.

Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants, ainsi que les frais de fonctionnement de toutes natures liées à ces travaux, et les refacturations correspondantes à ces tiers.

Pour 2025 la ville prévoit **64 522 911 F CFP** de refacturation dont :

- 63 022 911 F CFP pour le confortement du creek Mamié dont 59 181 106 F CFP de la Nouvelle-Calédonie et 3 841 805 F CFP de l'État,
- 1 500 000 F CFP remboursés par divers tiers pour des nettoyages de terrains embroussaillés.

2 - RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement à l'article « 6811 – *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » pour un montant de 230 000 000 F CFP.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Un transfert provenant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 101 596 425 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 374 896 346 F CFP à l'article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux de voirie, acquisition de titres etc.). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et les différences sur réalisations d'immobilisation, en cas de moins-value sur la cession d'un élément du patrimoine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 020, 20, 21, 23, 45 - Dépenses d'investissement réelles	759 023 841	781 580 755	503 370 938	- 278 209 817
Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés	417 300 000	418 945 351	178 000 000	- 240 945 351
Chap 45 - Opérations pour compte de tiers	84 522 911	199 595 036	64 522 911	- 135 072 125
Chap 204 - Subventions d'équipement	73 165 222	79 065 311	53 360 000	- 25 705 311
Total dépenses réelles d'investissement	1 334 011 974	1 479 186 453	799 253 849	- 679 932 604
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 024 402	1 024 402	-	- 1 024 402
Total dépenses d'ordre d'investissement	1 024 402	1 024 402	-	- 1 024 402
Déficit d'investissement reporté (Art. 001)	200 636 369	200 636 369	92 979 361	- 107 657 008
Total affectation de résultat	200 636 369	200 636 369	92 979 361	- 107 657 008
Restes à réal N-1 / N	274 706 109		215 997 142	215 997 142
Total restes à réaliser N-1 / N	274 706 109	-	215 997 142	215 997 142
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 810 378 854	1 680 847 224	1 108 230 352	- 572 616 872

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées

a) Dépenses du contrat d'agglomération et du contrat État/Ville :

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2023 (AP 2617)	3 427 575	-	3 427 575
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2023 (AP 5220)	17 671 814	4 500 000	22 171 814
Total CA 2017/2023	21 099 389	4 500 000	25 599 389
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 7124)	2 475 100	83 236 360	85 711 460
12618 CASERNE DE POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618)	690 060	21 500 000	22 190 060
14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024)	2 465 228	32 200 000	34 665 228
Total contrat État/Ville	5 630 388	136 936 360	142 566 748
Total Opérations Contrat d'Agglomération	26 729 777	141 436 360	168 166 137

b) Dépenses hors contrat d'agglomération :

- ✓ Les opérations « impondérables » regroupant les opérations en cours d'achèvement qu'il serait difficile d'interrompre sans conséquences.

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	5 402 895		5 402 895
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	3 489 349		3 489 349
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	3 795 012	24 500 000	28 295 012
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	6 212 941	31 600 000	37 812 941
Total Opérations impondérables	18 900 197	56 100 000	75 000 197

✓ Les opérations récurrentes (entretien du patrimoine communal).

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	3 126 952	7 678 053	10 805 005
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	171 150	10 000 000	10 171 150
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	400 875	12 000 000	12 400 875
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)		5 000 000	5 000 000
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	47 901 242	75 000 000	122 901 242
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	3 900 000	1 000 000	4 900 000
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	47 359 325	15 910 000	63 269 325
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	6 436 262	7 349 000	13 785 262
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	5 553 644	38 980 000	44 533 644
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	6 323 256	1 450 000	7 773 256
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	10 267 163	32 317 079	42 584 242
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000	2 000 000	4 000 000
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES		100 000	100 000
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	30 081 045	14 600 000	44 681 045
1800 COMMUNICATION	1 599 198	400 000	1 999 198
Total Opérations d'entretien du patrimoine	165 120 112	223 784 132	388 904 244

✓ Les autres opérations.

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY (AP 6924)		650 000	650 000
13521 BASSIN LUDIQUE PISCINE (AP 6422)	2 544 000	298 336	2 842 336
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE		11 000 000	11 000 000
14825 SECURISATION		25 100 000	25 100 000
OPNI Opération non individualisée - Révision du PUD		11 455 950	11 455 950
OPNI Opération non individualisée - Confection de bouée marquage spéciale sans feu		1 505 200	1 505 200
Total Autres opérations	2 544 000	50 009 486	52 553 486

Autres Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La réduction par rapport au BP 2024 est de l'ordre de 239 300 000 F CFP, ce qui s'explique par le report d'une part importante des échéances de l'AFD, dont le remboursement était prévu en 2025. Ces montants de 2025 sont ensuite répartis à partir de 2026 sur la durée résiduelle d'amortissement des emprunts concernés par les reports.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

53 360 000 F CFP de subventions d'équipement à des organismes sont prévues au BP 2025 :

- 45 000 000 F CFP à la SECAL dans le cadre de la concession du centre-ville,
- 7 000 000 F CFP au SMTU,
- 1 360 000 F CFP au GIE Sérail,

La ville ne faisant aucun emprunt en 2025, y compris sur les budgets annexes, une subvention d'équilibre d'investissement **32 040 960 F CFP** est prévue au profit du budget annexe eau.

Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers

Ce compte enregistre les travaux exécutés d'office pour le compte de tiers défaillants, ainsi que les frais de fonctionnement de toutes natures liées à ces travaux, et les facturations correspondantes à ces tiers.

Ainsi, le montant des travaux remboursés par des tiers s'élève pour 2025 à **64 522 911 F CFP** :

- 63 022 911 F CFP pour le confortement du creek Mamié remboursé à hauteur de 59 181 106 F CFP par la Nouvelle-Calédonie et subvention à hauteur de 3 841 805 F CFP par l'État,
- 1 500 000 F CFP refacturés à divers tiers pour des nettoyages de terrains embroussaillés.

Chapitre 002 - Déficit d'investissement reporté

Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2024 est inscrit à l'article 002 – déficit d'investissement reporté pour un montant de **92 979 361 F CFP**.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) Subvention province Sud	3 126 952	614 483
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	171 150	
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	400 875	
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	47 901 242	
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	3 900 000	
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	47 359 325	
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	6 436 262	
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	5 553 644	
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) Subvention État	3 427 575	23 826 378
Subvention province Sud		8 839 604
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	6 323 256	
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) Subvention État	10 267 163	8 233 116
Subvention SIEM		4 500 000
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 7124) Subvention État	2 475 100	24 200 000
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518) Subvention État	5 402 895	
12618 CASERNE DES POMPIERS CA 2024/2027 (AP 3618) Subvention État	690 060	9 084 000
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE Subvention Nouvelle-Calédonie		3 750 000
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) Subvention État	17 671 814	36 443 448
Subvention province Sud		19 122 224
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE Subvention ACE	2 544 000	2 400 000
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921) Subvention province Sud	3 489 349	48 961 035
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	2 000 000	
14424 DARSE DU VALLON-DORE CA 2024/2027 (AP 7024) Subvention État	2 465 228	3 705 000
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	30 081 045	
1800 COMMUNICATION	1 599 198	
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) Subvention État	3 795 012	12 256 802
Montant à reporter	207 081 145	205 936 090
Opération	Dépenses	Recettes
Montant reporté	207 081 145	205 936 090
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113) Subvention Nouvelle-Calédonie - FIPE	6 212 941	18 900 000
Opération financière - Compte 45 - Creek Mamié	1 852 880	
Opération non individualisée - Subvention d'équipement SMTU	532 611	
Opération non individualisée - Révision PUD	317 565	
Opération non individualisée - Subvention SIEM (Aménagements piscine)		4 500 000
Total Restes à réaliser 2024 / 2025	215 997 142	229 336 090

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est excédentaire de 13 338 948 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	3 273 349 593 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>3 273 349 593 F</u>
Solde de la section de fonctionnement (I)	0 F

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) **0 F**

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	503 997 916 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>799 253 849 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2025 (I)	- 295 255 933 F

Report du résultat déficitaire d'investissement 2024 (II)	- 92 979 361 F
Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2024 (III)	374 896 346 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	229 336 090 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>215 997 142 F</u>
Solde des Restes à réaliser (IV)	13 338 948 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV) **0 F**



BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe de l'eau, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 266 638 183 F CFP, dont 96 952 729 F CFP en section de fonctionnement et 169 685 454 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable a été délégué en 2019 à la Calédonienne des Eaux, délégataire de service public. Les crédits en recettes de fonctionnement diminuent de 3 300 000 F CFP conformément aux réalisations de l'exercice 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	1 500 000	1 500 000	1 500 000	-
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	78 600 000	88 500 000	88 600 000	10 000 000
Total recettes réelles de fonctionnement	80 100 000	90 000 000	90 100 000	10 000 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 852 729	6 852 729	6 852 729	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 852 729	6 852 729	6 852 729	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	86 952 729	96 852 729	96 952 729	10 000 000

1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70121 – Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau » :

A cet article sont inscrites les recettes pour les occupations du domaine public communal pour 1 500 000 F CFP.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Les recettes inscrites au titre des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent à 56 000 000 F CFP.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante » :

A cet article sont prévus les droits d'accès au réseau pour 4 000 000 F CFP et les refacturations d'achats d'eau « en gros » au SIGN pour 28 600 000 F CFP.

L'ensemble des prévisions sur ce budget se base sur les réalisations effectives de l'exercice 2024.

2 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Les 6 852 729 F CFP inscrits à cet article correspondent à la reprise au résultat des subventions d'investissement transférables.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 011 - Charges à caractère général	43 000 000	52 900 000	42 500 000	- 10 400 000
Chap 012 - Charges du personnel	8 620 219	8 620 219	8 620 219	-
Chap 66 - Charges financières	8 500 000	13 000 000	19 000 000	6 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	60 120 219	74 520 219	70 120 219	- 4 400 000
Chap 042 - Amortissements	26 832 510	22 332 510	26 832 510	4 500 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	26 832 510	22 332 510	26 832 510	4 500 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	86 952 729	96 852 729	96 952 729	100 000

1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 6061 – Fournitures non stockables » :

A cet article est inscrite la somme de 40 000 000 F CFP concernant l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Article « 6152 – Entretien sur biens mobiliers » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 500 000 F CFP à cet article pour divers entretiens sur les réseaux (routes des captages).

Article « 617 – Etudes et recherches » :

1 000 000 F CFP de frais d'études sont prévus pour la mise à jour du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Chapitre 012 - Charges du personnel

La somme de 8 620 219 F CFP est inscrite à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'eau au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » en recettes de fonctionnement du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

Le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le budget annexe eau s'élève à 16 500 000 F CFP. Idem qu'au budget principal, l'augmentation enregistrée en 2025 concerne le rattrapage des charges d'intérêts suspendues en 2024 par la BDT afin de nous permettre de faire face aux difficultés de trésorerie de la Ville. Ces montants devront être régularisés au cours de l'année 2025.

Article « 6618 – Intérêts des autres dettes » :

2 500 000 F CFP sont inscrits en vue du remboursement au Budget Principal des intérêts d'emprunts du budget annexe eau contractés avant l'exercice 2019.

On retrouve ce montant à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal.

2 - DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :
Les dotations aux amortissements seront de 26 832 510 F CFP.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement individualisées

Opération	Contrat	Provenance	Reports 2024/2025	BP 2025	Total 2025
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	CA 2017/2023	État	2 100 000	-	2 100 000
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)	CA 2017/2023	État	14 766 293	-	14 766 293
		Province Sud	4 429 887	-	4 429 887
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)	CA 2017/2023	État	36 708 979	-	36 708 979
		Province Sud	11 117 694	-	11 117 694
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324)	État/Ville 2024/2027	État	6 050 000	15 150 000	21 200 000
		OFB	-	3 457 500	3 457 500
Total Recettes individualisées			75 172 853	18 607 500	93 780 353

Recettes réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 13 – Subvention d'équipement

La ville n'ayant pas d'autofinancement et le budget annexe Eau et ne faisant aucun emprunt en 2025, la section d'investissement est équilibrée par une subvention d'équilibre d'investissement du budget principal de 32 040 960 F CFP.

Ce type de subvention est possible lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance, ne peuvent être financés sans entraîner une augmentation excessive des tarifs.

Pour l'année 2025, compte tenu de la situation sécuritaire et conformément aux nouvelles priorités budgétaires relatives à la sécurisation des bâtiments communaux, il a été décidé d'inscrire des crédits supplémentaires destinés à la sécurisation des réservoirs d'eau. Ces opérations spécifiques, considérées comme essentielles, ne peuvent être financées que par l'attribution, par le budget principal, d'une subvention d'investissement au budget annexe de l'eau.

Cette mesure a un caractère exceptionnel et n'a pas vocation à être pérennisée. Elle ne constitue en aucun cas un financement d'un éventuel déficit structurel du budget annexe.

On retrouve ce montant en opération non individualisée, article « 20416642 - A caractère industriel et commercial - bâtiments et installations » du budget principal.

2 - RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 26 832 510 F CFP.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 14 031 631 F CFP à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)	-	10 000 000	10 000 000
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	2 967 881	10 000 000	12 967 881
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)	15 305 723	-	15 305 723
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324)	8 021 656	27 500 000	35 521 656
14724 SECURISATION DES RESERVOIRS AEP	-	30 000 000	30 000 000
Total dépenses individualisées	26 295 260	77 500 000	103 795 260

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article « 2031 – Frais d'études » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article pour diverses études.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1687 – Autres dettes » :

A cet article figure la somme de 13 000 000 F CFP correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2019 au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 27638 - Autres établissements publics » du budget principal.

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

Il est prévu 5 000 000 F CFP de remboursement du capital des emprunts contractés par le budget annexe Eau.

2 - DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

6 852 729 F CFP sont portés à ce compte au vu du transfert au compte de résultat de la part 2024 des subventions d'investissement.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat déficitaire d'investissement 2024 de 39 773 878 F CFP est inscrit à l'article « 001 - Déficit d'investissement reporté ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 décembre de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717)		
Subvention de l'État		2 100 000
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP3317)		
Subvention de l'État		14 766 293
Subvention de la province Sud		4 429 887
12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718)	15 305 723	
Subvention de l'État		36 708 979
Subvention de la province Sud		11 117 694
14624 RENFORCEMENT AEP LA COULEE CA 2024/2027 (AP 7324)	8 021 656	
Subvention de l'État		6 050 000
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	2 967 881	
OPNI - Études diverses	263 587	
Total reports 2024/2025	26 558 847	75 172 853

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget annexe eau est excédentaire de 48 614 006 F CFP.

D – RECAPITULATIF



Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	96 952 729 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>96 952 729 F</u>
Solde de la section de fonctionnement	0 F



Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	80 480 970 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>103 352 729 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2025 (I)	- 22 871 759 F

Solde d'investissement déficitaire 2024 (II) **- 39 773 878 F**

Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2024 (III) **14 031 631 F**

Restes à réaliser en recettes d'investissement	75 172 853 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>26 558 847 F</u>
Solde des Restes à réaliser (IV)	48 614 006 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV) **0 F**



BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 216 956 366 F CFP, dont 99 792 829 F CFP en section de fonctionnement et 117 163 537 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	95 000 000	95 000 000	95 000 000	-
Chap 77 - Produits exceptionnels	1 550 000	1 550 000	-	- 1 550 000
Total recettes réelles de fonctionnement	96 550 000	96 550 000	95 000 000	- 1 550 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 792 829	4 792 829	4 792 829	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	4 792 829	4 792 829	4 792 829	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	101 342 829	101 342 829	99 792 829	- 1 550 000

Au BP 2025, aucune recette d'investissement n'est inscrite pour l'instant. Toutefois, le dépôt d'un dossier de demande de financement est prévu dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble, auprès du FEI et du FIPE 2025.

1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70611 – Redevances d'assainissement collectif » :

A cet article sont inscrites les redevances d'assainissement collectif, tenant compte des réalisations effectives des exercices précédents.

2 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

La Ville inscrit 4 792 829 F CFP à cet article au titre de la reprise au résultat de la part des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 011 - Charges à caractère général	49 150 000	49 070 000	45 100 000	- 3 970 000
Chap 012 - Charges du personnel	23 800 624	23 800 624	23 800 624	-
Chap 66 - Charges financières	400 000	480 000	1 500 000	1 020 000
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
Total dépenses réelles de fonctionnement	74 350 624	74 350 624	71 400 624	- 2 950 000
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	12 393 942	12 393 942	14 741 859	2 347 917
Chap 042 - Amortissements	14 598 263	14 598 263	13 650 346	- 947 917
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	26 992 205	26 992 205	28 392 205	1 400 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	101 342 829	101 342 829	99 792 829	- 1 550 000

1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 611 – Contrat de prestation de services » :

21 500 000 F CFP sont inscrits à cet article dont 12 000 000 F CFP pour l'entretien de la STEP et du réseau de collecte de Boulari, 3 000 000 F CFP pour des réparations sur le réseau et 3 000 000 F CFP pour des analyses d'eau et 3 500 000 F CFP de facturation par la CSP.

Article « 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers » :

18 000 000 F CFP sont portés à cet article pour le curage de fossés et pour l'entretien des réseaux d'assainissement.

Article « 617 – Études et recherches » :

Une enveloppe de 150 000 F CFP est réservée pour l'élaboration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'assainissement.

Article « 6287 – Remboursement de frais » :

Enfin, 5 450 000 F CFP seront inscrits au titre des remboursements de frais au budget principal (électricité, carburant ...), on retrouve ce montant à l'article « 70872 - Par les budgets annexes et les régions municipales » du budget principal.

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 23 800 624 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'assainissement au budget principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

La somme de 1 500 000 F CFP prévue à cet article correspond aux intérêts des emprunts contractés par le budget annexe Assainissement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article en prévision des demandes de remboursement de la redevance d'assainissement.

2 - DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 14 741 859 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotation aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements (article 6811) sont prévues pour 13 650 346 F CFP pour l'exercice 2024.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

Opération	Contrat	Provenance	Reports 2024/2025	BP 2025	Total 2025
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	/	État	37 155 847	-	37 155 847
		État PAE	12 274 662	-	12 274 662
Total Recettes individualisées			49 430 509	-	49 430 509

Opérations d'investissement non-individualisées et financières :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Conformément à la nomenclature M49, les plus-values sont constatées sur l'exercice N+1, ainsi il convient d'inscrire la somme de 602 083 F CFP suite à une vente aux enchères réalisée en 2024.

2 - RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 14 741 859 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 28... - amortissements » :

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 13 650 346 F CFP.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 38 738 740 F CFP à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
14524 ASSAINISSEMENT GABIN BOURVIL CA 2024/2027 (AP 7324)	2 912 000	-	2 912 000
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	24 424 250	19 968 470	44 392 720
Total dépenses individualisées	27 336 250	19 968 470	47 304 720

2 - DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

4 792 829 F CFP sont inscrits à cet article pour permettre la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat déficitaire d'investissement 2024 de 65 065 988 F CFP est inscrit à l'article « 001 - Déficit d'investissement reporté ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

Opération	Dépenses	Recettes
14022 ASS. RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	2 912 000	
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	24 424 250	
Subvention de l'État		37 155 847
FIP Équipement		12 274 662
Total reports 2024/2025	27 336 250	49 430 509

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	99 792 829 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>99 792 829 F</u>
Solde de la section de fonctionnement	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	28 994 288 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>24 761 299 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2025 (I)	4 232 989 F

Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2024 (III)	38 738 740 F
Solde d'investissement déficitaire 2024 (II)	- 65 065 988 F

Restes à réaliser en recettes d'investissement	49 430 509 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>27 336 250 F</u>
Solde des Restes à réaliser (IV)	22 094 259 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F
--	------------



BUDGET ANNEXE **ORDURES MENAGERES**

Le budget annexe des Ordures Ménagères, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 367 052 151 F CFP, dont 353 572 340 F CFP en section de fonctionnement et 13 479 811 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service	350 000 000	322 000 000	343 000 000	- 7 000 000
Chap 74 - Dotations et participations	11 000 000	11 000 000	-	- 11 000 000
Chap 77 - Produits exceptionnels	-	18 683 032	-	-
Total recettes réelles de fonctionnement	361 000 000	351 683 032	343 000 000	- 18 000 000
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000	7 500 000	7 500 000	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement	7 500 000	7 500 000	7 500 000	-
Chap 002 - Excédent d'exploitation reporté	-	-	3 072 340	3 072 340
Total affectation du résultat n-1	-	-	3 072 340	3 072 340
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	368 500 000	359 183 032	353 572 340	- 14 927 660

1 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Suite à un travail de recensement des abonnés tenant compte des départs effectifs de la commune, la Ville prévoit en 2025 la somme de 343 000 000 F CFP au titre des redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

2 - RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2025, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre du transfert au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de 3 072 340 F CFP à l'article « 002 – Excédent d'exploitation reporté ».

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Différence BP 2024 / BP 2025
Chap 011 - Charges à caractère général	329 185 000	319 868 032	328 678 000	8 809 968
Chap 012 - Charges du personnel	13 850 000	13 850 000	13 850 000	-
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000 000	1 000 000	-	- 1 000 000
Chap 68 - Dotations aux provisions	1 000 000	1 000 000	-	- 1 000 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	345 035 000	335 718 032	342 528 000	6 809 968
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	6 410 438	6 410 438	5 094 158	- 1 316 280
Chap 042 - Amortissements	5 950 182	5 950 182	5 950 182	-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	12 360 620	12 360 620	11 044 340	- 1 316 280
Chap 002 - Excédent d'exploitation reporté	11 104 380	11 104 380	-	- 11 104 380
Total affectation du résultat n-1	11 104 380	11 104 380	-	- 11 104 380
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	368 500 000	359 183 032	353 572 340	- 9 905 104

1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article	BP 2024	Budget total 2024	BP 2025	Commentaires
60628 Autres fournitures non stockées	700 000	-	-	
611 Sous-traitance générale	318 185 000	293 310 656	319 358 000	Collecte d'une partie des encombrants en régie et augmentation du prix de traitement des déchets recyclables
6135 Locations mobilières	200 000	200 000	200 000	Location des TPE
61523 Voies et réseaux	-	15 320 662	-	En 2024, renforts (locations d'engins, déblayages, évacuation...) pour le ramassages de déchets ménagers suite aux exactions
6188 Autres frais divers	1 950 000	2 650 000	600 000	Impressions des factures OM
6231 Annonces et insertions	-	16 714	-	
6236 Catalogues et imprimés	250 000	250 000	250 000	
6261 Frais d'affranchissement	5 100 000	5 320 000	5 470 000	
627 Services bancaires et assimilés	500 000	500 000	500 000	
62871 A la collectivité de rattachement	2 300 000	2 300 000	2 300 000	Remboursement de frais (électricité, carburant...) au budget principal
Total chapitre 011	329 185 000	319 868 032	328 678 000	

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 13 850 000 F CFP est inscrite à cet article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion des ordures ménagères au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

2 - DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 5 094 158 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) s'élèvent à 5 950 182 F CFP pour l'exercice 2025.

 Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 - RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 5 094 158 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 5 950 182 F CFP.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat excédentaire d'investissement 2024 de 2 435 471 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

Opération	Report 2024/2025	BP 2025	Total 2025
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	-	5 979 811	5 979 811
Total dépenses individualisées	-	5 979 811	5 979 811

2 - DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391...– Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

Pour 2025, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre de la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

C – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	350 350 000 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	<u>353 572 340 F</u>
Solde des mouvements de l'exercice 2025 (I)	- 3 072 340 F

Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2024 (II)	3 072 340 F
---	--------------------

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II)	0 F
---	------------

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	11 044 340 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	<u>13 479 811 F</u>
Solde des opérations de l'exercice 2025 (I)	- 2 435 471 F

Solde d'investissement excédentaire 2024 (II)	2 435 471 F
--	--------------------

Restes à réaliser en recettes d'investissement	0 F
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	<u>0 F</u>
Solde des Restes à réaliser (III)	0 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III)	0 F
--	------------



BUDGET ANNEXE **LOTISSEMENT ZI LA** **COULEE TR4**

Le budget annexe lotissement « zone industrielle de la Coulée tranche 4 » a été créé par délibération n°95/17/XII du 14 décembre 2017 dans le but d'accompagner et de favoriser le développement économique. Le budget annexe lotissement « ZI de la Coulée T4 » est en suréquilibre en 2025 avec un excédent de 11 844 524 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La somme de 510 346 F CFP a été inscrite au « 7133 – *Variation des en-cours de production de biens* ». Cet article totalise la valeur prévisionnelle du stock provisoire au 31 décembre de l'exercice, qu'il convient de sortir par opération d'ordre budgétaire.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour une somme totale de 500 000 F CFP inscrite à l'article « 66111 – *Intérêts réglés à l'échéance* » correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat déficitaire de fonctionnement 2024 de 10 346 F CFP est inscrit à l'article « 002 – *Déficit d'exploitation reporté* ».



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe lotissement est entièrement financée par le résultat d'investissement excédentaire reporté de l'exercice 2024 inscrit à l'article « 001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » pour 14 854 870 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 500 000 F CFP sont prévus en remboursement du capital de la dette.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

L'article « 3355 – Travaux » comporte 510 346 F CFP de crédits permettant de réaliser l'opération d'ordre budgétaire de sortie des stocks provisoires au 31 décembre, en particulier pour la partie relative aux travaux d'allotissement.

C – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre)	510 346 F
Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre)	500 000 F
Solde des mouvements de l'exercice 2025 (I)	10 346 F
Affectation du solde de fonctionnement déficitaire de 2024 (II)	- 10 346 F
Équilibre de la section de fonctionnement (I+II)	0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2025 est équilibrée de la manière suivante :

Recettes d'investissement (Réelles et ordre)	0 F
Dépenses d'investissement (Réelles et ordre)	3 010 346 F
Solde des opérations de l'exercice 2025 (I)	- 3 010 346 F
Solde d'investissement excédentaire 2024 (II)	14 854 870 F
Équilibre de la section d'investissement (I+II)	11 844 524 F

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 26 février 2025 :

Sur le budget consolidé, pour répondre aux interrogations de Mme JULIÉ concernant les conventions de fonctionnement bilatérales avec l'Etat et la province Sud, le secrétaire général, le directeur des services d'animation et de prévention et le directeur des finances et de l'informatique indiquent que :

- Le versement de 22,2 M FCFP prévu en 2024 dans le cadre de la convention avec la province Sud pour les actions de prévention de la délinquance, n'a pas été fait. La Ville n'ayant pas de certitude sur le versement de cette subvention en 2025, elle a fait le choix de ne rien inscrire en recettes au budget.
- La convention avec la province Sud est annuelle alors que celle conclue avec l'Etat est pluriannuelle.
- Le financement des actions prévues dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'Etat a été revu à la baisse, prioritairement en ce qui concerne les actions à Saint-Louis. Les événements et actions en matière de sport et de culture sont donc redimensionnés et certains services sont assurés en régie.
- Fournir un échéancier prévisionnel des financements, dans le cadre de la convention de fonctionnement avec l'Etat, est difficile à établir pour 2026 car, à ce jour, il n'y a aucune visibilité sur le niveau de recettes que percevra la Ville, en particulier sur les centimes additionnels.

Au sujet de la demande de Mme JULIÉ concernant la probabilité de récupérer la recette de 63 M F CFP inscrite pour le confortement du Creek Mamié, le secrétaire général indique que :

- La Nouvelle-Calédonie est propriétaire de l'ouvrage donc elle doit en assumer la réparation.
- La Ville effectue les travaux car il y a un risque pour les riverains mais la maîtrise d'ouvrage reste à la Nouvelle-Calédonie qui doit rembourser la Ville.
- Cette recette doit être inscrite au budget.
- Il n'est pas prévu d'inscrire une provision.

Pour répondre à l'interrogation de Mme JULIÉ concernant les 32,2 M F CFP inscrits en dépense d'investissement pour la darse du Vallon Dore, le directeur des finances et de l'informatique indique que cette enveloppe correspond aux études.

S'agissant de la demande de Mme JULIÉ sur la chambre funéraire, le 1^{er} adjoint indique que des échanges sont en cours avec la province Sud pour un éventuel autre usage des locaux.

En réponse aux interrogations de Mme JULIÉ concernant l'impact du report des annuités d'emprunt sur l'épargne nette, le secrétaire général adjoint et le directeur des finances et de l'informatique indiquent que :

- L'épargne nette est ce qui reste une fois le remboursement du capital de la dette effectué (elle permet de financer les investissements).
- La Ville n'a pas d'autre choix cette année que de décaler le capital des emprunts pour garder un peu d'épargne nette sans mobiliser de nouveaux emprunts.
- Il est impossible, début 2025 de prévoir quelles seront les possibilités d'emprunts, il est nécessaire d'attendre les garanties proposées par l'État.
- Le capital des emprunts 2024 de la banque des territoires et le capital des emprunts 2024/2025 de l'AFD ont été reportés ; les intérêts d'emprunts de l'AFD ont été payés, mais pas ceux de la banque des territoires.
- Le capital des emprunts est reporté mais la durée reste la même. Ainsi, en 2025, le montant du remboursement en capital augmentera sauf si de nouvelles négociations permettent un étalement des remboursements sur une durée plus longue.

Enfin, concernant la demande de Mme JULIÉ sur la présentation PowerPoint, le 1^{er} adjoint indique qu'elle sera jointe à la convocation du conseil municipal.

Les projets de délibérations reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Génération Mont-Dore » s'abstient de donner son avis. »

Observations en cours de séance :

M. AFCHAIN, 1^{er} adjoint notamment en charge du budget, fait la lecture d'une note.

« Le budget primitif 2025 vous est proposé dans un contexte où les incertitudes demeurent et où la prudence s'impose.

En effet, même si des annonces ont été faites par l'Etat pour venir soutenir financièrement la Nouvelle-Calédonie, les modalités de cette aide et sa traduction concrète en recettes budgétaires pour les communes ne sont pas encore arrêtées.

Pour cette raison, nous avons choisi de proposer un budget dont les recettes ont été évaluées avec sincérité, sans prendre en compte, à ce stade, les compensations de perte de fiscalité de la Nouvelle-Calédonie qui pourraient intervenir en cours d'année 2025.

Pour la même raison, et afin de maintenir nos équilibres financiers, nous devons poursuivre une trajectoire vertueuse en matière de dépenses, notamment par la poursuite de la stricte maîtrise des charges de personnel. C'est une condition indispensable pour garder la confiance des partenaires financiers qui nous permettent de disposer des fonds nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs et des fournisseurs de la Ville.

Compte tenu de ces contraintes, le budget 2025 est nécessairement orienté à la baisse, avec une diminution globale de 1,44 milliards de francs, soit une baisse de plus de 22%.

Les recettes de fonctionnement sont en net recul avec une baisse cumulée des impôts, des taxes et des dotations de l'ordre de 550 millions de francs. Cette situation nous oblige à une grande vigilance sur tous les contrats de prestations, sans compromettre tout ce qui concerne la sécurité, aussi bien dans les écoles que sur l'ensemble des équipements municipaux.

La maîtrise des charges de personnel, déjà engagée en 2024, sera poursuivie en 2025 et restera sans doute inévitable en 2026. En effet, avec une part de 44% des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. Même si ces dépenses traduisent notre engagement au quotidien auprès de la population mondorienne, elles ont fait l'objet d'un examen attentif qui permet une économie significative de 11% par rapport au budget primitif de 2024.

Ainsi, seuls 11 recrutements sont prévus en 2025, alors que 45 postes sont vacants. L'ensemble des services seront concernés par cet effort exceptionnel, hormis la police municipale et les pompiers dont l'effectif sera maintenu.

Dans cette période difficile pour nos concitoyens, dont certains connaissent des pertes d'emploi et de revenus, la Ville a fait le choix de maintenir le montant des subventions à la caisse des écoles et au centre communal d'action social. Cela doit permettre de poursuivre l'accompagnement des familles les plus démunies et de favoriser l'accueil des enfants sur le temps périscolaire.

Au prix de ces efforts, la commune est en mesure de dégager un autofinancement de près de 400 millions de francs, ce qui, malgré une baisse de 30%, permet de maintenir un programme d'investissement sans recours à l'emprunt pour 2025.

Ce sont ainsi près de 1,4 milliards de francs de dépenses d'investissements qui sont inscrites et qui viendront bénéficier aux entreprises calédoniennes.

Pour ces travaux, l'accent est également mis sur la sécurité avec notamment la remise en état des équipements de vidéo protection, le lancement des études pour le nouveau centre de secours et des travaux de sécurisations des équipements communaux et des réservoirs d'eau.

Des opérations d'entretien du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie sont également programmés, comme les travaux de voirie, les bâtiments scolaires et les équipements sportifs et culturels.

Enfin, dans le cadre de la programmation du contrat de développement avec l'Etat, plusieurs opérations seront lancées comme l'agrandissement du cimetière de Plum ou le renforcement de l'adduction en eau potable à la Coulée. Les études de la darse du Vallon Dore sont également inscrites.

Le maintien d'un tel programme d'investissement est également rendu possible par le report de certaines annuités d'emprunt, négocié en 2024, ce qui permet de réaliser une économie de plus de 240 millions de francs en 2025.

Dans un contexte très dégradé, le budget primitif qui vous est proposé est donc à la fois le reflet de la baisse significative de recettes que la commune enregistre (et qui souligne une nouvelle fois sa forte dépendance à des ressources externes dont elle n'a pas la maîtrise) et les efforts de rationalisation des dépenses de gestion courante et de la masse salariale qui permettent, malgré tout, de dégager l'autofinancement nécessaire à un programme d'investissement réalisé sans emprunt.

Dans ces circonstances, le ratio de dépenses de personnel est préservé (sous le seuil des 45%) et même si le taux d'épargne brut se dégrade à 10%, les efforts entrepris par l'ensemble des services permettent de garder la confiance des institutions et des partenaires financiers. »

Le directeur des finances et de l'informatique réalise ensuite une présentation consolidée des budgets primitifs 2025. A noter que la présentation a été transmise aux conseillers à l'appui de la convocation.

A l'issue de la présentation, Mme JULIÉ indique que sur les budgets consolidés, 2 éléments interpellent le groupe « Générations Mont-Dore » : les recettes de fonctionnement baissent de 23% alors que les dépenses de fonctionnement ne diminuent que de 13%. La Ville n'a donc pas pu baisser ses dépenses à hauteur de ses recettes.

La Ville avait ainsi 2 choix possibles : soit elle anticipait la promesse du ministre d'Etat, ministre des Outre-mer sur la compensation de l'assiette fiscale attendue, comme l'ont fait certaines collectivités, soit elle suspendait le remboursement de la dette sur l'année 2025. La commune a fait le choix de suspendre le remboursement de la dette et le groupe valide cette décision. Par contre, elle souhaite connaître les conséquences de ce choix sur les années à venir car renégocier un ré étalement de la dette sur une même période représente un coût et même un impact sur le taux qui ne serait plus le même que celui des emprunts initiaux. De plus, elle souhaite savoir à combien s'élèveront les annuités pour les années suivantes.

M. le Maire confirme que la situation est compliquée et qu'elle le sera encore plus l'année prochaine s'il n'y a pas un soutien fort de l'Etat. Il rappelle qu'en 2024, le budget consolidé était de 6,5 Mds de F CFP contre 5,1 Mds de F CFP cette année. Les banques ont demandé à la Ville de réduire ses dépenses de fonctionnement de 17%, ce qui est colossal.

La parole est ensuite donnée au secrétaire général adjoint qui indique que les modifications d'emprunt obtenues se sont faites sans frais de dossier et sans modification des taux. Par contre, étant donné que la maturité (durée) de l'emprunt n'a pas été modifiée, il y aura effectivement un report automatique et mécanique sur les années à venir.

Il ne peut être apporté de réponse précise pour 2026, les services n'ayant pas encore toutes les données puisque les tableaux d'amortissement n'ont pas encore été fournis par l'AFD et la Banque des Territoires. Toutefois, le raisonnement de Mme JULIÉ est juste, l'annuité augmentera.

Il rappelle que les négociations opérées en 2024 ne répondaient pas à un objectif d'équilibre budgétaire mais bien à un objectif de trésorerie. La Ville a en effet demandé le report des emprunts car elle n'était pas en mesure de les payer et le but était d'avoir suffisamment de trésorerie pour payer les collaborateurs et les fournisseurs.

Cela dit, le fait que l'AFD ait accepté de reporter les emprunts jusqu'en fin 2025, permet à la Ville d'avoir une annuité de la dette qui est réduite sur 2025 et donc de voter le budget de la commune sans emprunt.

De plus, l'autofinancement s'est réduit pour la raison évoquée par Mme JULIÉ c'est-à-dire que les dépenses ont été réduites de façon moindre que les recettes. Donc la différence entre les dépenses et les recettes se traduit sur l'autofinancement de la Ville qui diminue. En regardant l'autofinancement dans le budget 2025 et l'annuité que la Ville a habituellement à couvrir, la Ville n'aurait pas pu couvrir les annuités d'emprunt avec son autofinancement. En 2025, ce n'est que la conséquence budgétaire des choix faits en 2024 mais qui étaient inévitables en terme de trésorerie.

Dans un autre domaine, Mme JULIÉ indique qu'une recette est attendue de l'Etat dans le cadre du contrat de fonctionnement Etat/Ville conclue en 2023 en faveur du projet jeunesse Saint-Louis et qui a été voté à hauteur de 80 M F CFP. Le groupe « Générations Mont-Dore » souhaite que cette convention soit supprimée et que ces financements soient récupérés pour alimenter un fonds de solidarité pour les victimes du 13 mai et particulièrement les mondoriens du Sud.

M. le Maire répond que le groupe a déjà polémique sur ce sujet alors qu'il sait très bien de quoi il s'agit. Il rappelle ses propos tenus lors du vote de cette convention, fin 2023, à savoir qu'il ne souhaitait plus de contrat spécifique pour Saint-Louis mais que c'est l'Etat qui a souhaité identifier une somme pour ce quartier. Il rappelle également que l'enveloppe a été utilisée pour des actions

avant les événements de mai 2024. Le groupe « Générations Mont-Dore » a d'ailleurs fait croire à tout le monde, y compris aux médias, que la Ville donnait de l'argent aux émeutiers de Saint-Louis. C'est un sujet sur lequel revient le groupe « Générations Mont-Dore » et qui l'agace fortement.

Il signale d'ailleurs que c'est dangereux de polémiquer sur un tel sujet. Certes, le quartier de Saint-Louis est identifié dans le contrat mais ce n'est pas le seul quartier à bénéficier d'intervenants.

Il ajoute que cela fait 40 ans qu'il travaille pour la Ville du Mont-Dore et quand il voit que tout ce qui a été fait depuis toutes ces années a volé en éclat du jour au lendemain, cela le désole. Pour autant, il n'est pas possible d'ignorer ce quartier et de le priver des actions mises en place par la Ville au travers de ce contrat. Il n'y a pas que des émeutiers à Saint-Louis, il y a aussi des enfants et des familles qui y vivent.

Il insiste sur le fait qu'il ne se laissera pas embarquer dans une forme de radicalisation voire de racisme primaire. Il comprend que la population soit irritée car chacun a souffert durant cette crise insurrectionnelle. Etant le Maire de cette Ville, il vit, lui aussi, mal cette situation au quotidien. La population a raison de lui en vouloir ou encore au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie car c'est inique. La population a le sentiment que la Ville donne à des personnes qui ne méritent pas mais il y a aussi des personnes qui méritent et qu'il ne faut pas laisser de côté. Certes, les élus ont aussi souffert mais il faut aujourd'hui rebondir et avancer. Il le redit : il n'y aura pas de « prime aux casseurs ».

Il donne ensuite la parole au directeur des services d'animation et de prévention pour le détail des actions. Ce dernier rappelle que dans le cadre de cette convention Etat/Ville, il était prévu 80 M F CFP sur 4 ans. Cette année 2025, 2,8 M F CFP sont consacrés aux actions en faveur de Saint-Louis. Sur les 5 M F CFP qui avaient été utilisés avant les événements du 13 mai 2024, il y avait les « orchestres à l'école », les dépenses pour les éducateurs spécialisés et les dépenses en matière de prévention.

Mme JULIÉ ajoute que ses explications sur cette convention ont été très claires. Cette convention a été votée en décembre 2023 à hauteur de 80 M F CFP, avec un financement réparti entre la Ville et l'Etat. En parallèle, un financement a été voté en faveur de tous les autres quartiers.

Elle rappelle la demande faite par le groupe en décembre 2023, que la convention en faveur de Saint-Louis soit fusionnée avec l'autre convention de sorte que chaque mondorien soit traité de la même façon et d'arrêter de traiter la tribu de Saint-Louis à part, ce qui leur donne certains privilèges que les autres n'ont pas. Elle redit que donner 80 M F CFP en faveur de Saint-Louis alors que les autres quartiers doivent se partager 600 M F CFP, n'est pas équitable.

Il se trouve que la 1^{ère} tranche de cette convention a été versée fin 2024 mais il va falloir affronter 2025, 2026 et 2027. Pour reprendre les propos du directeur des services d'animation et de prévention, une subvention de 2,8 M F CFP est prévue pour l'année 2025. Ce qu'elle demande au Maire c'est de prendre en considération les victimes. Elle lui demande de penser à tous ces habitants qui passent par la route de Saint-Louis et qui voient les investissements qui y sont réalisés (route réparée). Ce n'est pas supportable et tout le monde peut le comprendre. Ce qu'elle demande au Maire aujourd'hui c'est de traiter tous les quartiers de la même façon avec la convention signée avec l'Etat qui est budgétée à hauteur de 600 M F CFP et de créer un fonds de solidarité avec l'autre convention de 80 M F CFP pour aider toutes les victimes du 13 mai 2024 qui n'ont rien demandé.

De plus, pour avoir interpellé l'Etat, ce dernier a indiqué qu'il ne souhaitait pas financer Saint-Louis. Il y a donc un terrain d'entente à trouver avec l'Etat sur ces 80 M F CFP pour les réorienter sur les victimes.

M. le Maire redit que c'est l'Etat qui a imposé à la Ville de laisser une opération spécifique pour Saint-Louis, ce qui a d'ailleurs permis d'avoir des taux de subventions de l'Etat plus importants.

Le directeur des services d'animation et de prévention précise également que les 80 M F CFP ont été redimensionnés sur 2024 et 2025 puisqu'en 2024, il y a eu 5 M F CFP de dépenses pour Saint-Louis, avant les exactions, pour les secteurs cités précédemment.

Cette année, il y a 2,8 M F CFP qui sont fléchés sur Saint-Louis pour des actions qui concernent des activités culturelles. Pour autant, il n'y a pas que Saint-Louis qui est concernée puisque ces actions rayonnent dans d'autres quartiers et il donne l'exemple de l'école de Robinson avec « l'orchestre à l'école ».

Dans les faits, il n'y a donc pas 80 M F CFP qui sont alloués pour Saint-Louis car cela rayonne sur d'autres quartiers. De plus, ces conventions ont été rédigées pour des actions bien spécifiques en matière de jeunesse, de culture et de sport. Ce sont donc des montants qui ont été contractualisés pour des projets spécifiques.

M. le Maire demande au directeur de préciser ces chiffres pour pouvoir les communiquer. Pour clore le débat sur le sujet, il répète qu'il n'y a pas de favoritisme en faveur de Saint-Louis.

Comme demandé par M. le Maire en séance, ci-dessous, les éléments chiffrés :

Pour l'année 2024 :

Pour l'année 2024, les dépenses réglées par la ville du Mont-Dore s'établissent à 4 645 343 FCFP.

Elles correspondent toutes à des actions réalisées avant le 13 mai 2024, même si certains règlements sont intervenus ultérieurement, compte tenu de la gestion de la trésorerie.

Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Orchestre à l'école - Ecole de Saint-Michel : 1 600 000 FCFP ;*
- Intervention d'une éducatrice spécialisée pour l'accompagnement des jeunes notamment dans les recherches d'emploi : 741 000 FCFP ;*
- Mise à disposition par l'association ACTIVE de personnel pour assurer l'accueil à l'antenne de Saint-Louis : 677 700 FCFP ;*
- Achat de mobilier pour l'antenne : 649 286 FCFP ;*
- Transport des familles dans le cadre des Beach Games : 311 575 FCFP ;*
- Travaux d'entretien au niveau de l'antenne : 240 700 FCFP ;*
- Transport des enfants dans le cadre des « Orchestre à l'école » Saint-Michel : 203 940 FCFP ;*
- Intervenante mobilisée dans le cadre des ateliers couture : 163 500 FCFP ;*
- Consommable fonctionnement antenne de cellule : 57 642 FCFP.*

Pour l'année 2025 :

Dans le cadre du budget primitif 2025, une somme de 2 800 000 FCFP est inscrite, correspondant aux dépenses prévisionnelles suivantes :

➤ *Pratiques Culturelles et artistiques (fonctionnement annuel des ateliers et résidence, ateliers camp est...) : 500 000 FCFP*

Atelier tressage, teinture sur tissu, Atelier sculpture fonctionnement, AFMI - Cours Ukulele (400 000 FCFP)

➤ *Projet enfants scolarisés Saint-Louis (Animation, atelier jardinage, projection, pratiques culturelles) : 2 000 000 FCFP*

Soutien aux enfants scolarisés de Saint Louis (Ecole Primaire de la Mission, La Rizière, Saint-Michel) orchestre à l'école

➤ *Ateliers parentalité, écoute... : 300 000 FCFP*

La parole est ensuite donnée à M. SAO qui rappelle que la Ville adopte son budget primitif alors que la Nouvelle-Calédonie n'a pas encore adopté le sien. Le débat d'orientation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie sera adopté demain par le Congrès et le sujet est toujours le même, celui de savoir sur quelle assiette de répartition les budgets seront construits.

Il ajoute que le Maire a certainement eu une réunion aujourd'hui avec le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, ce dernier lui assurant sa volonté de maintenir une enveloppe à 18% de l'assiette de répartition globale ce qui permettrait, si les projections sont bonnes, de maintenir un budget de répartition pour l'ensemble des communes à 18 Mds de F CFP. La difficulté du

gouvernement de la Nouvelle-Calédonie aujourd'hui est d'être en accord avec la mission de reconstruction de Bercy qui souhaite que la Nouvelle-Calédonie travaille sur une assiette de répartition à 95 Mds de F CFP. Pour rappel, en fin d'année 2023, l'assiette de répartition de la NC était de 114 Mds de FCFP.

Les efforts demandés aujourd'hui sont quasiment surhumains étant donné que la mission de Bercy ne semble pas comprendre les difficultés que traverse les collectivités et auxquelles elles devront faire face. Cette mission de reconstruction de Bercy considère les collectivités comme des « enfants gâtés de la République ». Il tient à le souligner pour que chacun soit bien conscient de ce qui se joue au niveau de la mission de reconstruction. Le soutien de l'Etat n'est pas forcément le soutien qui était espéré. Et la difficulté est bien de savoir sur quelle assiette de répartition seront défendues les collectivités de la Nouvelle-Calédonie.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie présentera demain une assiette de répartition à 101,8 Mds de F CFP, ce qui est beaucoup plus que ce qui est imposé par Bercy mais loin des besoins des collectivités (105 Mds de F CFP). Il y a eu 2 séminaires financiers auxquels ont participé les Associations de Maires et les provinces pour défendre les budgets primitifs de toutes les collectivités. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment soutenir et participer à l'effort de guerre. Il rappelle que l'une des conditions de Bercy est la maîtrise de la masse salariale de -5% sur l'ensemble des collectivités. Ainsi, il souhaite savoir quels sont les efforts de la Ville en matière de réduction de la masse salariale, si des discussions sont entamées avec les agents et si des pistes de réflexion ont été menées notamment sur la grille indiciaire et sur le report ou le gel de l'avancement.

Pour répondre à l'interrogation de M. SAO, le secrétaire général adjoint indique que la Ville contribue à l'effort qui est demandé par Bercy, de l'ordre de -12% sur la masse salariale entre le budget 2024 et celui de 2025. Les principales possibilités proviennent de la réduction du nombre de postes notamment avec des départs à la retraite et des réussites aux concours de l'Etat. Il rappelle que 45 postes sont gelés et que 13 d'entre eux seront supprimés cette année.

Par ailleurs, il est prévu, au cours de l'année, de pourvoir 11 postes. Ces postes sont en cours de recrutement donc ils ne pèsent pas en année pleine sur le chapitre 012 « charges de personnel » de l'année 2025. Il précise qu'aujourd'hui, il y a des difficultés à recruter puisque des agents déjà en poste ne prendront pas le risque de chercher des postes dans d'autres collectivités, sans compter également que la fonction publique Etat est d'autant plus prisée.

De plus, la Ville a inscrit 1,485 Mds de F CFP au chapitre 012 en 2025 contre 1,670 Mds de F CFP en 2024. Donc l'effort initié en cours d'année 2024 est maintenu en 2025 et sera vraisemblablement prolongé en 2026. Il a d'ailleurs demandé à la direction des finances et de l'informatique de travailler sur le budget 2026 pour pouvoir notamment répondre aux interrogations sur les dépenses du personnel et sur la manière de faire face aux échéances financières.

Au-delà des interrogations sur l'assiette de répartition et des dotations, la Ville est inquiète sur les recettes des centimes additionnels sur les patentes pour l'année 2026 compte tenu de la baisse d'activité de l'usine du Sud en 2024.

Il considère ainsi que la participation à l'effort collectif est déjà réalisée. Si le gel des avancements et la réduction de la valeur du point d'indice sont mis en œuvre en 2025 ce serait une double peine pour les agents car l'effort a déjà été fait au niveau du nombre de postes.

En complément des éléments indiqués par le secrétaire général adjoint, M. le Maire ajoute que le budget destiné aux surcroits d'activité est passé de 60 M F CFP à 12 M F CFP. Celui destiné aux formations a aussi été rationalisé tout en maintenant les formations des policiers municipaux et pompiers. Les agents en contrat à durée déterminée n'ont également pas été renouvelés. La Ville est l'une des rares communes à avoir un plan de restructuration massif. Il remercie les efforts des services dans ce domaine.

M. SAO poursuit au sujet des dépenses du personnel. Il comprend les explications données sur les postes gelés et non pourvus mais il ne retrouve pas l'effort qui a été évoqué. En effet, la Ville continue de budgéter 286 postes sur les charges de personnel alors que 241 postes sont finalement pourvus. Il demande alors pour quelles raisons 30 postes sont maintenus et budgétés alors qu'ils ne sont pas pourvus.

M. le Maire répond qu'il y a une coquille. Il y avait bien 286 postes inscrits dans l'organigramme de la Ville. 13 postes seront supprimés donc il en reste 273. Aujourd'hui, il y a 241 postes pourvus et la Ville recrutera 11 postes, soit un total de 252 postes. Il y a donc bien, en 2025, 252 postes budgétaires « budgétés » et 21 postes budgétaires « non budgétés ».

M. SAO indique que la coquille vaut tout de même 1 Md de F CFP.

Il ajoute que sur le tableau consolidé des dépenses de personnel, les dépenses sont bien réduites mais que la part des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, est en augmentation puisque l'an dernier, ces charges représentaient 49% des dépenses réelles de fonctionnement alors que cette année elles représentent 50%.

M. le Maire précise que ce pourcentage ne peut pas être utilisé pour affirmer une augmentation des dépenses puisqu'il est calculé sur le budget consolidé qui était de 6,5 Mds de F CFP en 2024 contre 5,1 Mds de F CFP cette année.

Le secrétaire général ajoute que sur le chapitre 012 « charges de personnel », le budget est passé de 1,670 Mds de FCFP au BP 2024 à 1,485 Mds de F CFP au BP 2025. Pour les 286 postes mentionnés dans le rapport, le mot « budgétaire » devrait être précisé. Dans ces 286 postes, il y a des postes qui sont pourvus et 45 postes qui ne sont budgétairement pas dotés.

Dans un autre domaine, M. SAO intervient sur le maintien des subventions en faveur de la Caisse des écoles et du CCAS d'un montant équivalent à ce qui a été versé l'année dernière. Etant donné la situation actuelle, les difficultés rencontrées par les concitoyens et surtout les difficultés de financement des opérations de solidarité menées par ces 2 établissements publics, il souhaite savoir comment sera anticipée une hausse possible de leurs dépenses sur 2025.

Le directeur des finances et de l'informatique répond que c'est un sujet sur lequel la Ville est attentive et qu'une subvention complémentaire pourrait être versée en cours d'année en cas de besoin.

Par ailleurs, M. SAO demande comment ont été évaluées les dotations aux provisions pour lesquelles sont inscrits 33,8 M F CFP de frais de sortie de la délégation de service public transport (SMTU), qui est d'ailleurs ventilé dans 2 articles de dépense, et 9,5 M F CFP de remboursements de 50% des emprunts de la SAEML Mont-Dore Environnement en sauvegarde. D'ailleurs, il demande ce qu'il en est de la vente des actions de la Ville.

Au sujet du SMTU, le directeur des finances et de l'informatique indique qu'il y a effectivement 2 inscriptions au sein budget : la subvention de fonctionnement de 35 M F CFP et les frais de sortie de 33,8 M F CFP. Ces montants ont été communiqués par le SMTU à la suite de plusieurs réunions courant d'année 2024. Et étant donné qu'il n'y a pas de date arrêtée sur le paiement des frais de sortie de la DSP, la Ville se doit d'inscrire cette somme en provision pour des raisons de transparence budgétaire.

Concernant la SAEML Mont-Dore Environnement, il rappelle que le rapport d'activité présenté l'année dernière en séance du conseil municipal a fait apparaître des difficultés financières. La Ville ayant des actions, elle peut être amenée à participer au remboursement des emprunts comme le prévoit la réglementation.

M. le Maire ajoute que les parts de la Ville sont toujours à vendre et que la Ville s'est tournée vers le SIGN. Il donne la parole à M. BERTHELOT pour davantage de précisions sur le sujet.

Ce dernier indique qu'une réunion est prévue demain avec les 4 Maires de l'agglomération pour évoquer les sujets de la valorisation et de l'intégration de la SAEML au sein du SIGN. Des discussions sont en cours avec les communes de l'agglomération et il semblerait que la Ville de Nouméa s'apprête à se lancer dans la collecte sélective en porte à porte. Les budgets actuels font que les équilibres économiques sont difficiles et des décisions sont attendues au niveau du SIGN.

M SAO indique que des recettes ont été inscrites dans les précédents budgets pour la vente des actions de la Ville et que des dépenses ont été faites en face.

M. le Maire répond que ces recettes ont été retirées du budget en 2024 et par conséquent des dépenses pour un montant équivalent.

Par ailleurs, M. SAO souhaite connaître la ventilation des 230 M F CFP inscrits aux dotations aux amortissements car c'est tout de même un gros montant.

Le directeur des finances et de l'informatique répond que le détail est dans la maquette budgétaire avec la répartition par nature comptable.

La parole est ensuite donnée à Mme POIA qui fait la lecture d'une note.

« Il est difficile de ne pas s'interroger sur la situation actuelle de la direction de la police municipale monsieur le Maire.

En effet, nous constatons que les effectifs n'ont pas augmenté depuis 2 ans et pire encore sont en régression. Cette stagnation voire cette diminution est préoccupante et soulève des questions légitimes sur notre capacité à garantir la sécurité de nos concitoyens.

La semaine dernière nous avons été témoin d'un mouvement de contestation des agents de la police municipale. Les banderoles présentes lors de cette manifestation exprimaient des griefs alarmants : des conditions de travail inacceptables en matière d'hygiène et de sécurité, un abandon des agents en période d'émeute par leur hiérarchie, l'absence de formation pour les habilitations d'armement, un armement sans munitions, une gestion opérationnelle, administrative et managériale critiquée et des réclamations inacceptables des heures supplémentaires non payées depuis 2020.

Ces éléments nous amènent à un constat amer : la sécurité ne semble pas être une priorité pour notre commune. Il est impératif que nous prenions des mesures concrètes pour remédier à cette situation.

Nous devons garantir des conditions de travail dignes et sécurisés pour nos agents, leur fournir la formation nécessaire et veiller à ce qu'ils soient soutenus et correctement pilotés au niveau opérationnel par leur hiérarchie.

Les changements d'horaires de travail passant de nuit à jour, puis de nouveau à nuit pour obtenir une subvention provinciale, témoignent d'une gestion incertaine, peu cohérente et surtout intéressée. Cette instabilité affecte le moral et l'efficacité de nos agents.

Je vous invite donc à réfléchir à ces enjeux et à agir en faveur d'une véritable politique de sécurité qui place nos agents et nos citoyens au cœur de nos préoccupations.

Ensemble, faisons de la sécurité une priorité pour notre commune. »

M. le Maire précise que ce n'était pas une grève et que seulement 5 agents sur 32 ont émis des revendications. Sa porte est toujours ouverte et il a d'ailleurs reçu un syndicat il y a peu de temps pour mettre à plat un certain nombre de sujets.

Il ajoute que la sécurité des mondoriens a été compromise ces derniers mois et il doit aussi bien penser à leur sécurité qu'à celle de ses agents. Quant aux effectifs, il répond qu'il maintient les effectifs et que 3 garde-champêtres devraient également arriver sous peu.

Il est en permanence confronté à plusieurs interrogations, notamment sur les horaires de travail (jour ou nuit), l'équité entre les services (ex : tenue de travail et formation) ou encore l'armement des policiers dont certains sont pour et d'autres non. Il rappelle sa responsabilité en matière de gestion du personnel, notamment si un policier est blessé dans le cadre de ses fonctions.

Il le redit : les policiers ont un certain nombre de prérogatives et les exactions de mai 2024 ne doivent pas les transformer en guerriers.

Régulièrement, il a droit au même sermon du groupe « Générations Mont-Dore » sur sa gestion de la police municipale.

Dans un autre domaine, M. PARENT évoque le sujet de l'économie car force est de constater qu'elle ne s'arrange pas. Il évoque d'ailleurs la recrudescence des marchands ambulants sur la commune (Pont-des-Français et La Coulée).

Dans le budget, il a remarqué une baisse sur les loyers (revenus des immeubles) de 4 M F CFP. Il souhaite ainsi savoir si les mesures prises l'année dernière pour favoriser l'économie seront reconduites cette année, comme la baisse des tarifs d'emplacements du marché municipal et la gratuité de l'ETP. Il demande également si des mesures seront prises en faveur des artisans.

M. le Maire répond qu'une réflexion est menée sur la réduction des jours d'ouverture du marché (vendredis, samedis et dimanches) ce qui permettrait de diminuer de 40% le tarif des emplacements. La vente de fruits et légumes et de poissons baisse de façon considérable que ce soit sur le Mont-Dore ou dans les autres communes. Il salue d'ailleurs le gestionnaire du marché car il y a de nouveaux exposants. Il rappelle également que les agriculteurs de la commune (Mouirange, La Coulée et La Rivière de la Pirogue) souffrent car non seulement ils n'arrivent pas à vendre leurs produits mais en plus, il se font voler. Un travail est mené avec le haut-commissaire et la chambre d'agriculture sur le sujet.

Mme JULIÉ intervient pour demander ce que la Ville fait concrètement pour les aider car elle ne voit pas dans le budget une volonté de développer ou d'aider les agriculteurs, les commerçants et les artisans de la commune. Elle ne voit pas de baisse de loyers, ni d'organisation d'événementiels ou de personne sur le terrain pour questionner les uns et les autres et essayer de les mettre en relation. Il lui semble que cela devrait être une priorité aujourd'hui.

Elle indique également que c'est trop facile de rejeter la faute sur la province Sud, la chambre d'agriculture et la chambre des artisans. Des efforts pourraient être faits sur certains loyers car de toute façon cela ne rapporte rien à la Ville, au moins pour leur montrer que la Ville est à leur côté. Elle donne l'exemple du marché du Sud où un tarif a été appliqué et que depuis, ce marché n'existe plus.

Au sujet du marché du Sud, M. le Maire répond qu'à l'époque, il y avait les navettes maritimes et c'était donc plus facile d'avoir des clients.

Par ailleurs, Mme JULIÉ sait aussi bien que lui que c'est la province Sud qui est compétente dans ce domaine. Le groupe « Générations Mont-Dore » est tenté de vouloir prouver que la Ville ne fait rien mais il rappelle tout de même qu'elle met à disposition des infrastructures de qualité comme le marché, l'ETP ou encore l'école Adolphe BOUTAN pour la chambre de métiers et de l'artisanat, mais elle ne peut pas tout faire. Au-delà de la Ville, il revient à chacun d'aider les exposants du marché à s'en sortir. Il est désolé que cela ne convienne pas au groupe « Générations Mont-Dore » mais la Ville ne peut pas faire plus que ce qu'elle fait déjà, d'autant plus avec un budget réduit.

Enfin, la parole est donnée aux chefs de groupe pour les explications de vote.

M. GOYON fait la lecture des explications de vote du groupe « Vivre au Mont-Dore ».

« Monsieur le maire, mesdames messieurs les élus, mesdames et messieurs,

Cette séquence budgétaire 2025 se situe à une période charnière de notre histoire. En effet, notre économie est en grande difficulté et les finances publiques sont exsangues.

C'est pourquoi deux maitre-mots qualifient ce budget : pragmatisme et prudence.

Pour rappel, notre majorité a défini trois piliers dans son action : l'aide sociale, la sécurité et le soutien à l'économie.

Ce budget primitif 2025 s'évertuera donc à maintenir un équilibre budgétaire salubre et une gestion rigoureuse notamment des dépenses de personnel. En effet, la Ville doit pouvoir continuer à se refinancer auprès des établissements bancaires si la situation le nécessitait.

C'est pourquoi, ce budget est en baisse de 22 % avec une diminution de plus de 1,4 Mds de F CFP, les recettes de la ville sont en baisse de près de 550 M F CFP, un effort sur les dépenses de personnel effectif depuis 2024 qui continue avec une diminution de 11%, soit plus de 180 M F CFP par rapport à 2024. L'objectif est de maintenir un niveau de service efficient et efficace dans la période que nous rencontrons.

L'action sociale ne sera pas en reste. En effet, nous l'avons remarqué, les subventions au CCAS et à la caisse des écoles sont reconduites cette année à l'identique.

De plus, la Ville, dans son rôle d'acteur économique, maintient un niveau d'investissement élevé sans recourir à l'emprunt, soit un budget de 1,4 Mds de F CFP.

Pour rappel, des travaux seront effectués sur la mise en sécurité et notamment les équipements de vidéo protection (31 M F CFP), le lancement d'études pour le nouveau centre de secours (21,5 M F CFP), l'entretien du patrimoine et l'amélioration du cadre de vie notamment la voirie (90 M F CFP) et les bâtiments scolaires (39 M F CFP). Enfin, dans le cadre de la programmation du contrat de développement, des opérations seront lancées pour l'agrandissement du cimetière de Plum (83 M F CFP) ou encore la darse du Vallon Dore avec le lancement d'études (32 M F CFP).

C'est pourquoi monsieur le Maire, nous voterons ce budget primitif 2025. Nous vous en remercions. »

La parole est donnée à Mme JULIÉ pour les explications de vote du groupe « Générations Mont-Dore ».

« J'aimerais rappeler, pour débiter cette explication de vote, que le seul responsable de cette situation budgétaire extrêmement difficile est la CCAT.

La CCAT a détruit les entreprises, les emplois et au-delà de ça, elle a aussi détruit la confiance que les mondoriens avaient placés dans leur avenir.

Je le rappelle parce que je ne veux pas qu'on se trompe de coupable. Je sais que l'équipe municipale a subi l'insurrection du 13 mai, qu'elle l'a subi personnellement mais qu'elle l'a subi aussi dans sa gestion municipale. Mais aujourd'hui, elle a la responsabilité de faire des choix clairs avec le peu de moyens qu'il lui reste. Et pour nous, ces choix, en tout cas les orientations qu'elle aurait dû prendre, sont d'une évidence limpide.

D'abord, elle aurait dû prendre en compte les victimes du 13 mai. Parce que s'il y a bien des calédoniens qui ont souffert plus que les autres parce qu'ils ont été isolés beaucoup plus que les autres pendant cette insurrection, ce sont les mondoriens du Sud. Et nous habitons dans cette commune. Donc on aurait dû trouver des moyens financiers pour les accompagner, mêmes symboliques, pour leur apporter notre soutien.

Et finalement, ce qu'ils ont vu les mondoriens c'est qu'on finançait les routes à Saint-Louis et ils ont vu que des subventions étaient fléchées sur ce quartier en particulier.

Donc on ne peut pas accepter ça, on veut que tout le monde soit traité de la même façon et que les victimes soient reconnues au travers d'un fonds de solidarité. C'est pour ça que nous vous avons demandé de transformer ces 80 M F CFP en fond de solidarité pour ces victimes.

Deuxième priorité qui aurait dû être la vôtre, et finalement vous pensez que c'en est une puisque j'entends les explications de vote de M. GOYON, c'est la sécurité. Mais on n'a pas la même conception de la sécurité.

Vous avez dit que vous alliez supprimer les formations pour les policiers et après vous nous avez dit qu'il risque d'y avoir des accidents. Et bien forcément, il ne faut pas supprimer les formations pour les policiers parce que s'ils n'ont pas leur habilitation, ils ne peuvent plus aller sur le terrain. Il faut également que vous commandiez les cartouches pour les flashball parce que depuis le temps qu'on a commandé les flashball, ça aurait été bien de les équiper aussi avec les cartouches et de pouvoir enfin les commander.

Nous avons vu également que vous prévoyiez des recrutements de garde-champêtres plutôt que des policiers et enfin vous avez remis en place de la prévention de nuit pour pouvoir obtenir la subvention de la province Sud. Mais ce qu'on demande, c'est qu'il y ait un planning H24 pérenne et pas au coup par coup pour obtenir des subventions. Parce que la sécurité aujourd'hui des mondoriens est une priorité.

Enfin, troisième orientation et décision forte qui aurait dû être prise, c'est sur l'accompagnement de nos commerçants, de nos artisans et de nos agriculteurs. J'ai bien entendu M. GOYON nous parler d'1,4 Mds mais quand j'ai ajouté les actions qu'il nous a proposé, on est loin des 1,4 Mds parce qu'il y a beaucoup d'investissement sur des études. On ne va pas faire grand-chose parce qu'on n'a pas

d'argent de toute façon. Mais ce qu'on aurait dû faire par contre c'est d'être présent pour les artisans et les commerçants et faire un geste sur les loyers qu'ils doivent payer, c'est de les aider à installer un point de vente du côté sud, c'est les recevoir, organiser des évènements pour qu'ils puissent faire la promotion de leurs activités. Voilà tout ce qu'on aurait pu faire.

On considère qu'aucune de ces priorités n'apparaît dans le budget et que pourtant, face à cette situation budgétaire difficile, vous auriez dû faire ces choix-là. Donc, sans surprise, nous allons voter contre et nous espérons quand même que vous allez réussir à gérer ce budget. Et surtout je vous souhaite à tous collectivement, bonne chance pour 2026 parce que je ne sais pas si on pourra emprunter et continuer à baisser les dépenses comme on l'a fait, pour les années futures. »

- Budget primitif du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Subvention d'équilibre d'investissement au budget annexe eau :

Il convient de préciser que M. BERTHELOT s'est momentanément absenté de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	25	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget primitif du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget primitif du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1

Total des voix	26	4	1
----------------	----	---	---

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget primitif du budget annexe ordures ménagères :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- Budget primitif du budget annexe ZI La coulée TR4 :

M. SAO souhaite savoir pour quelle raison les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses.

Le directeur des finances et de l'informatique répond qu'il n'y a pas de dépense sur ce budget qui est donc en suréquilibre et qu'il est possible de le voter comme tel. Il rappelle que cela était déjà le cas les années précédentes.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

7. Approbation des autorisations de programme et d'engagement du budget principal et de ses budgets annexes de l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°06/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 26 février 2025.

Les projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstient de donner son avis. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- APCP du budget principal :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention

Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

- APCP du budget annexe eau :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité

- APCP du budget annexe assainissement :

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	4	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	26	4	1

La délibération est adoptée à la majorité.

8. Habilitation du Maire à verser la 1^{ère} partie de la subvention en faveur de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC), pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°07/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Par délibération n°95/24/XII du 12 décembre 2024, le conseil municipal a habilité le Maire à verser la 1^{ère} partie de la subvention à la DDEC d'un montant de 12.458.691 F CFP.

Toutefois, une erreur s'est glissée au niveau du montant à octroyer. En effet, le montant du 1^{er} versement de l'année N doit correspondre au 2^{ème} versement de l'année N-1 qui était alors de 12.008.691 F CFP, conformément à la délibération n°67/24/IX du 13 septembre 2024.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à verser la somme de 12.008.691 F CFP, au titre du 1^{er} versement de l'année, en faveur de la DDEC et de retirer la délibération n°95/24/XII du 12 décembre 2024.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 19 février 2025.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°08/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, s'est réunie le 19 février 2025 afin d'émettre un avis sur ces demandes. Les observations de celle-ci sont mentionnées ci-dessous :

- **Association Vocabulivre** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP, pour l'action « un dictionnaire à la maison pour ma scolarité primaire » pour l'année 2025. Opération organisée chaque année dans tous les établissements du territoire.

Mme MOREAU souligne que cette action est dédiée à tous les élèves de la province Sud mais que seule la commune du Mont-Dore, parmi les communes de l'agglomération, verse une subvention en faveur de cette association.

De plus, le montant des subventions sollicitées auprès des collectivités n'est pas proportionnel au nombre d'élèves concernés. Il serait bien que les communes participent à parts égales surtout en cette période de restriction budgétaire.

Il est proposé de lui verser 200 000 F CFP.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 200 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **Collège de Boulari** demande une subvention exceptionnelle de 300 000 F CFP, pour un déplacement en Nouvelle-Zélande dans le cadre d'un voyage pédagogique en lien avec leur projet bilingue en octobre 2025.

Pour répondre à la demande de Mme MOREAU, la Vice-présidente indique que 3 accompagnateurs sont prévus pour ce voyage.

Il est proposé de lui verser 150 000 F CFP.

Mme MOREAU indique que c'est généreux et qu'il faudra appliquer la même règle pour les prochaines demandes afin d'être équitable.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 150 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents. Il convient de noter que Mme BOLO, professeure de la classe concernée, s'est retirée de la séance et n'a pas pris part à l'avis de la commission. »**

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Remise de calculatrices et Bescherelle aux élèves de CM2 admis en 6^{ème} :

La note explicative de synthèse n°09/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Chaque année la Ville récompense et encourage les élèves de CM2 admis en 6^{ème}.

A cette occasion une calculatrice et un Bescherelle sont remis à chacun des élèves afin de les aider dans leur cursus scolaire.

Cette année, l'opération concerne 389 élèves du public et du privé.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, en date du 19 février 2025.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de préciser que M. AFCHAIN s'est momentanément absenté de la séance et n'a donc pas pris part au vote.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	30	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal :

La note explicative de synthèse n°10/25 du 06 mars 2025 indiquait que :

« Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre des articles L.122-20 et L.221-4 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- le boulodrome « Alain LOYAT » de la Ville du Mont-Dore situé à Boulari à l'Office des Postes Télécommunication pour l'organisation d'une journée récréative prévue le 02 novembre 2024 (arrêté n°503/24 du 12 novembre 2024) ;
- les locaux communaux au sein de l'Institut d'haltérophilie et de force athlétique du Mont-Dore au Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie (arrêté n°504/24 du 13 novembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'APE de l'école élémentaire Louis-Henri GALINIE pour l'organisation d'une projection (arrêté n°519/24 du 21 novembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association HANDIJOB pour l'organisation d'un spectacle prévu le 11 décembre 2024 (arrêté n°520/24 du 21 novembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la SARL EXTRAVAGANZ'ART pour l'organisation d'un spectacle prévu le 1^{er} décembre 2024 (arrêté n°521/24 du 21 novembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Les Républicains Calédoniens pour l'organisation d'une réunion publique prévue le 20 novembre 2024 (arrêté n°523/24 du 22 novembre 2024) ;
- la salle d'honneur de l'hôtel de Ville à l'Amicale de la Mairie du Mont-Dore, le 29 novembre 2024 (arrêté n°535/24 du 25 novembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon Dore à l'école maternelle les Dauphins pour l'organisation d'une journée récréative prévue le j 05 décembre 2024 (arrêté n°536/24 du 28 novembre 2024) ;
- le boulodrome « Alain LOYAT » de la Ville du Mont-Dore situé à Boulari à l'association Meta Jeunesse pour l'organisation d'un tournoi de pétanque et d'une journée cohésion (arrêté n°537/24 du 28 novembre 2024) ;
- le stade « Victorin BOEWA » de la Ville du Mont-Dore à l'association Sportive du Mont-Dore pour l'organisation d'une journée récréative prévue le 23 novembre 2024 et d'un plateau U11 prévu le 30 novembre 2024 (arrêté n°538/24 du 28 novembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon Dore au Syndicat National des Hypnothérapeutes pour l'organisation d'une séance thérapeutique prévue le 21 décembre 2024 (arrêté n°545/24 du 09 décembre 2024) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association de formation de musicien intervenant (AFMI) pour l'organisation d'un concert prévu le 14 décembre 2024 (arrêté n°553/24 du 11 décembre 2024) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la Société Merapi Productions – Blue Green Production pour l'organisation d'une captation de concert prévue du 09 au 12 décembre 2024 (arrêté n°554/24 du 12 décembre 2024) ;

- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Sébastien THUILLIER pour l'organisation d'un clip vidéo prévu le 20 décembre 2024 (arrêté n°555/24 du 12 décembre 2024) ;
- la salle d'Institut d'Haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à la ligue régionale de la Nouvelle-Calédonie d'haltérophilie et musculation pour l'organisation d'un championnat prévu le 14 décembre 2024 (arrêté n°560/24 du 13 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à la brigade de gendarmerie de Plum pour l'organisation d'une réunion prévue le 19 décembre 2024 (arrêté n°570/24 du 18 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Miguel VERGARA pour l'organisation d'un marché de Noël nocturne prévu le 15 décembre 2024 (arrêté n°574/24 du 20 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Martine BLONDEAU pour l'organisation d'un anniversaire prévu le 11 décembre 2024 (arrêté n°575/24 du 20 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'un repas associatif prévu le 19 janvier 2025 (arrêté n°587/24 du 26 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Citoyen Mondorien pour l'organisation d'une assemblée générale prévu le 27 février 2025 (arrêté n°588/24 du 26 décembre 2024) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour la tenue de cours de gym bien-être pour l'année 2025 (arrêté n°589/24 du 26 décembre 2024) ;
- les locaux au groupe scolaire « Jacques CLAVEL » à l'association Temps Libre (arrêté n°02/25 du 02 janvier 2025) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au lycée polyvalent du Mont-Dore pour l'organisation d'une rencontre parents-professeurs prévue le jeudi 20 février 2025 (arrêté n°04/25 du 07 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Marie-Paule BEL pour la tenue d'atelier DO-IN en février et mars 2025 (arrêté n°05/25 du 07 janvier 2025) ;
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Tahiti Ori pour la tenue de cours privés de danse polynésienne durant l'année 2025 (arrêté n°10/25 du 15 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour la tenue de cours de danse country pour l'année 2025 (arrêté n°11/25 du 15 janvier 2025) ;
- la salle de spectacles et les jardins du Centre Culturel, le stade Victorin BOEWA et la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » au lycée Dick UKEIWE pour l'organisation d'une journée cohésion prévue le 21 février 2025 (arrêté n°12/25 du 15 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à l'association Red Ground pour un repas solidaire partagé prévu le 25 janvier 2025 (arrêté n°23/25 du 21 janvier 2025) ;

- le terrain de football du stade Victorin BOEWA et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour un stage de perfectionnement (arrêté n°49/25 du 22 janvier 2025) ;
- un bureau de la Mairie Annexe de Plum à Monsieur Nicolas VINCENT pour le mois de février 2025 (arrêté n°57/25 du 29 janvier 2025) ;
- le petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore au Comité Territorial Olympique et Sportif pour proposer la délivrance de certificats médicaux gratuits pour la pratique sportive en club sur la commune du Mont-Dore (arrêté n°63/25 du 30 janvier 2025) ;
- la piste d'éducation routière et la salle de prévention routière de la Ville du Mont-Dore à la garderie L'Île Aux Enfants (arrêté n°64/25 du 31 janvier 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à la Direction de la Protection Judiciaire de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le 29 janvier 2025 (arrêté n°70/25 du 04 février 2025) ;
- la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore à Madame Mégane UEVA pour l'organisation d'un repas de mariage prévu le 26 avril 2025 (arrêté n°71/25 du 04 février 2025) ;
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association NewCal Fusion pour la tenue de cours privés de danse durant l'année 2025 (arrêté n°78/25 du 13 février 2025) ;
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Accompagnement Vers l'Autonomie (A.V.A) pour l'organisation d'une réunion d'information prévue le 11 février 2025 (arrêté n°79/25 du 13 février 2025) ;
- la salle bivalente de la Ville du Mont-Dore à l'association Sakura Dojo pour l'année 2025 (arrêté n°84/25 du 18 février 2025) ;
- le tatami n°1 de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Karaté Shotokan pour l'année 2025 (arrêté n°85/25 du 18 février 2025) ;
- le dojo de la salle omnisports « Timi SCHMIDT » de la Ville du Mont-Dore au Tokon Judo Club pour l'année 2025 (arrêté n°86/25 du 18 février 2025) ;
- la salle d'haltérophilie de l'Institut d'Haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à l'association Haltérophile Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°87/25 du 18 février 2025) ;
- le tatami n°2 annexe de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Self Défense Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°88/25 du 18 février 2025) ;
- la salle omnisports de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'association Uratehau pour l'année 2025 (arrêté n°89/25 du 18 février 2025) ;
- le dojo de la salle omnisports « Timi SCHMIDT » et de la salle « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Kwon Bong Sik pour l'année 2025 (arrêté n°90/25 du 18 février 2025) ;

- les dojos annexes des salles omnisports « Henri SERANDOUR » et « Timi SCHMIDT » de la ville du Mont-Dore à l'association école Aikido « Michel MARIOTTE » pour l'année 2025 (arrêté n°91/25 du 18 février 2025) ;
- le parquet de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » et la halle des sports « Jean-Claude KILIKILI » de la Ville du Mont-Dore à l'association Sportive de Volley-Ball du Mont-Dore (ASVB) pour l'année 2025 (arrêté n°92/25 du 18 février 2025) ;
- la salle de boxe annexe de la salle omnisports « Henri SERANDOUR » de la Ville du Mont-Dore à l'association Boxing Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°93/25 du 18 février 2025) ;
- les parquets des salles omnisports "Henri SERANDOUR" et "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore à l'association Jeunesse Sportive du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°94/25 du 18 février 2025) ;
- la salle bivalente du tir à l'arc de la Ville du Mont-Dore à l'association New Caledonia Kyudo pour l'année 2025 (arrêté n°95/25 du 18 février 2025) ;
- la salle bivalente de Boulari et la salle omnisports "Timi SCHMIDT" de la Ville du Mont-Dore au Club de Tennis de Table du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°96/25 du 18 février 2025) ;
- un bureau de l'annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore au Contentieux Recouvrement de Créances pour l'année 2025 (arrêté n°108/25 du 21 février 2025) ;
- un bureau de l'annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à la Gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2025 (arrêté n°109/25 du 21 février 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive de Triathlon (AS TRI) pour l'année 2025 (arrêté n°110/25 du 21 février 2025) ;
- la salle omnisports de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'association Tamara pour l'année 2025 (arrêté n°111/25 du 21 février 2025) ;
- la salle d'haltérophilie de l'institut d'haltérophilie de la Ville du Mont-Dore à l'association Force Athlétique pour l'année 2025 (arrêté n°112/25 du 21 février 2025) ;
- le boulodrome "Alain LOYAT" de la Ville du Mont-Dore à l'association Boule du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°113/25 du 21 février 2025) ;
- la piste du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Trail pour l'année 2025 (arrêté n°114/25 du 21 février 2025) ;
- le terrain de football du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive du Mont-Dore (ASMD) pour l'année 2025 (arrêté n°115/25 du 21 février 2025) ;
- les courts de tennis de la Ville du Mont-Dore à l'association Tennis Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°116/25 du 21 février 2025) ;
- la salle de musculation du pôle des lancers "Marie-Christine FAKATE" de la Ville du Mont-Dore à l'association New Generation Armwrestling (NGA) pour l'année 2025 (arrêté n°117/25 du 21 février 2025) ;

- le tatami n°1 annexe de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" de la Ville du Mont-Dore à l'association Judo Club du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°118/25 du 21 février 2025) ;
- le parcours canin du stade Victorin Boewa de la Ville du Mont-Dore au club Canin du Mont-Dore pour l'année 2025 (arrêté n°119/25 du 21 février 2025) ;
- la piscine municipale de la Ville du Mont-Dore à l'Association Mont-Dore Natation pour l'année 2025 (arrêté n°120/25 du 21 février 2025) ;
- le parquet de la salle omnisports "Henri SERANDOUR" et de la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Basket Club (MDBC) pour l'année 2025 (arrêté n°121/25 du 21 février 2025) ;
- la piscine municipale et la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore au Centre Hospitalier Spécialisé "Albert BOUSQUET" pour l'année 2025 (arrêté n°122/25 du 21 février 2025) ;
- la halle des sports "Jean-Claude KILIKILI" de la Ville du Mont-Dore à la ligue régionale de Nouvelle-Calédonie de basket-ball pour l'année 2025 (arrêté n°123/25 du 21 février 2025) ;
- un bureau de la mairie Annexe de Plum de la Ville du Mont-Dore à l'Association pour le droit à l'initiative économique pour l'année 2025 (arrêté n°126/25 du 24 février 2025) ;
- la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Deliciosa, le 12 avril 2025 (arrêté n°127/25 du 25 février 2025) ;

➤ **Tarifs et droits d'entrée :**

- Aux stages vacances organisés de la période de janvier à février 2025 par la Ville du Mont-Dore (arrêté n°543/24 du 05 décembre 2024) ;
- de location des salles municipales à caractère culturel de la Ville du Mont-Dore prévue pour l'accueil du public (arrêté n°59/25 du 29 janvier 2025) ;
- aux diverses activités culturelles, sportives et de loisirs organisées par la Ville du Mont-Dore, ainsi que les produits d'abonnements (arrêté n°81/25 du 14 février 2025) ;
- aux spectacles organisés au Centre Culturel et au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2025 (arrêté n°82/25 du 17 février 2025) ;

➤ **Modifications :**

- de l'arrêté n°98/24 du 09/02/2024 fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés de la Ville du Mont-Dore sise au Vallon-Dore, pour la tenue de cours de danse country applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour l'année 2024 (arrêté n°586/24 du 26 décembre 2024) ;

➤ **Emprunt :**

- les avenants modifiant les convention d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement (arrêté n°557/24 du 13 décembre 2024) ;

➤ **Virements de crédit :**

- au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore en section de fonctionnement à l'article 73918 « Reversements, restitutions et prélèvements divers » et en section d'investissement en Opération Non Individualisée à l'article 20415131 « Subvention d'équipement au STMU » (arrêté n°551/24 du 11 décembre 2024) ;
- au budget principal 2024 de la Ville du Mont-Dore en section de fonctionnement à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » et en section d'investissement à l'article 20415111 « Subvention d'équipement au SIGN » (arrêté n°569/24 du 18 décembre 2024). »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de préciser que M. AFCHAIN et Mme COURTOT se sont absentés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	-	4
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élue de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	25	-	4

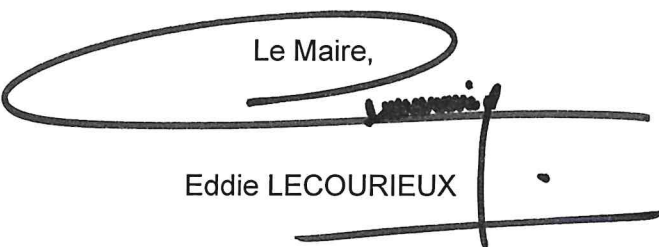
La délibération est adoptée à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,


Valérie BOLO

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 21 MAI 2025

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 22 MAI 2025